

le Mag' de la CONVERSION

RÉUSSIR SA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN OCCITANIE

- N°10 -
AOÛT 2018

#2-3

LES ACTUS

NOTRE **SÉLECTION D'ACTUS**
AUTOUR DE L'AGRICULTURE BIO

#4-7

OBSERVATOIRE
DE L'AB

LES CHIFFRES CLÉ **2017**
DES FILIÈRES

#8

RÉGLEMENTATION

NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES
SUR LES **SEMENCES BIO**

#16-20

MARAÎCHAGE

SUIVI DE **COUVERTS VÉGÉTAUX** SUR
DES FERMES MARAÎCHÈRES BIO

#9-15

VITICULTURE

PROTECTION DU VIGNOBLE :
L'ANTICIPATION AVANT TOUT

S'AFFRANCHIR D'UNE PARTIE DU
SULFITAGE EN VINIFICATION BIO

#21-27

BOVIN LAIT

ÉTUDIER SA CONVERSION
EN **LAIT DE VACHE BIO**

#28-29

ÉLEVAGE

EXPÉRIMENTATION SUR
L'ÉVALUATION DE MÉLANGES
DE **PRAIRIES À FLORE VARIÉE**

#30-35

LES MARCHÉS

VALORISER SES PRODUITS EN
VENDANT À DES **INTERMÉDIAIRES**

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



— Édito —

Vous avez entre les mains le dixième numéro du magazine de la conversion, premier d'une nouvelle formule. Le réseau Bio Occitanie FRAB travaille désormais dans la nouvelle configuration régionale de la bio en partenariat au sein d'Interbio Occitanie avec SudVinBio, le réseau des Chambres d'Agricultures, Coop de France Occitanie et OcéBio l'association des transformateurs et distributeurs.

Vous verrez au fil des pages des articles issus de tous nos réseaux partenaires, ainsi que la présentation des réseaux en quatrième de couverture. Ce changement d'échelle au sein du magazine reflète le changement majeur au sein de la bio qui est enfin reconnu par les pouvoirs publics après de longues années dans une niche. Aujourd'hui près de 14% des surfaces agricoles régionales sont en bio.

Le focus est fait dans ce numéro sur la viticulture, le maraichage, les bovins laitiers et sur l'observatoire régional d'Interbio Occitanie.

Gageons que la bio régionale continue à se développer dans l'harmonie et avec vous pour continuer à en faire la première région bio par la qualité, la diversité et la quantité de produits.

Nous portons ensemble des valeurs humaines en matière de gestion sociale, de partage de la valeur ajoutée par tous les maillons de la chaîne reliant la production à la consommation. Nous espérons que vous trouverez votre place de futurs producteurs au sein de nos réseaux.

Bonne lecture.



Mathieu Maury,

*Vice président de Bio Occitanie,
1^{er} Vice président d'Interbio
Occitanie,
Président du Civam Bio 66.*

les Actus



QUELLE ÉVOLUTION POUR LE LOGO AB ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a adopté à l'unanimité un avis sur les SIQO lors de la séance plénière du 19 juin 2018. Certaines préconisations du CESE concernent l'agriculture biologique et plus particulièrement la reconnaissance des produits biologiques par les consommateurs.

Aussi, les rapporteurs proposent l'expérimentation en France d'un SIQO « agriculture biologique locale et équitable », valorisant la proximité avec le lieu de production, la prise en compte de l'analyse du cycle de vie (ACV).

La marque et le logo AB pourraient être utilisés comme supports pour cette expérimentation, tandis que l'Eurofeuille serait conservée pour identifier les produits bio conformes au règlement européen.

Ces préconisations interviennent dans une période de réflexion des professionnels de l'agriculture biologique sur l'intérêt de réserver le logo AB national pour repérer des produits bio 100% d'origine française.

Anne Glandières, *Chambre d'agriculture Occitanie*

TERR'EAU BIO RENCONTRES TECHNIQUES GRATUITES POUR TOUS LES AGRICULTEURS

Terr'Eau Bio, pour la seconde année sous ce nom-ci, est un programme de rencontres technico-économiques entre professionnels agricoles, organisé par le réseau des GAB et CIVAM BIO d'Occitanie (réseau FRAB BIO OCCITANIE). Il se déroule toute l'année et dans différents départements. Le programme se complète au fur et à mesure et est à retrouver sur le site www.terreaubio-occitanie.fr, où vous retrouvez également les comptes-rendus des rencontres passées.

L'objectif est de favoriser et d'accompagner de nouvelles façons de faire répondant à la triple performance économique, environnementale et sociale. Sont mises en avant des pratiques apportant une plus-value économique à l'exploitation.

Ces journées permettent d'informer les agriculteurs des dernières expérimentations terrain, et de l'existence des filières bio régionales, des opportunités qu'elles offrent et de leurs besoins.



JOURNÉE TECHNIQUE SUR LES MÉTEILS EN GRAINS

Les Chambres d'agriculture du Tarn et de l'Aveyron co-organisent le 2 octobre prochain à Valdériès (81) une journée sur les mélanges céréaliers-protéagineux en grains.

Cette journée, intitulée "Méteils Grains: un levier stratégique pour les éleveurs et les céréaliers" et labellisée Innov'action s'articulera autour d'une matinée en salle, centrée sur la restitution des essais méteils menés en bio, et l'intervention de l'INRA (Laurent Bedoussac) autour des leviers agronomiques relatifs aux associations de cultures.

L'après-midi se déroulera chez Frédéric Massié, au GAEC des Liguiès, autour d'ateliers thématiques tournants: méteils et alimentation des ruminants, triage des méteils, point de vue des collecteurs sur les mélanges, incidence en termes de réduction des produits phytosanitaires.

► **Inscription préalable nécessaire** (réservation repas) auprès de Nathalie Castel: n.castel@tarn.chambagri.fr
05 63 48 83 83.

L'Observatoire régional DE L'AGRICULTURE BIO EN OCCITANIE

LES CHIFFRES CLÉ 2017 DES FILIÈRES BIO RÉGIONALES

SYNTHÈSE RÉALISÉE PAR CYRIL TISSEYRE DE LA MISSION OBSERVATOIRE D'INTERBIO OCCITANIE

En partenariat avec l'Agence bio, l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Interbio Occitanie collecte et traite des données relatives à l'évolution de la bio dans notre région. Il permet ainsi d'améliorer le suivi des filières bio et de leurs opérateurs. À travers différentes publications, nous communiquons sur les derniers indicateurs existants. Voici une synthèse des chiffres clés de l'Agriculture Biologique en Occitanie en 2017.

En 2017, l'Occitanie poursuit sa progression et reste la 1^{ère} région bio de France avec 8161 exploitations bio et 422184 hectares engagés. Elle représente plus d'un cinquième des agriculteurs et surfaces bio françaises.

Cette dynamique a été particulièrement importante avec +13,1% d'exploitations et +16,7% de surfaces engagées en bio par rapport à 2016. La bio représente ainsi 10,4% des exploitations agricoles de la région et 13,4% de la SAU. L'Occitanie se place en seconde position des régions en parts de surface en bio derrière la région PACA qui dépasse les 20% de SAU en bio.

Au niveau national, l'ensemble des régions voit également la bio se développer. Parmi les principales régions bio l'Auvergne-Rhône Alpes compte 5380 fermes sur 232595 hectares et la Nouvelle Aquitaine 5328 fermes sur 227335 hectares.

L'Occitanie présente un large panel de conditions pédoclimatiques et donc de terroirs, elle offre ainsi une grande diversité de productions agricoles, y compris en bio.

L'ensemble des productions végétales bio progresse en 2017, mis à part les PPAM. Cette diminution étant directement due à une culture ponctuelle de coriandre l'année dernière sur d'importantes surfaces.

La région reste leader sur les grandes cultures, la viticulture et les cultures fruitières, pour lesquelles elle couvre respectivement 1/4, 1/3 et 1/5 des surfaces françaises bio.

PALMARÈS DES RÉGIONS DE FRANCE

Source : Agence Bio / OC



pour la **part de la SAU**
régionale en bio



pour le **nombre d'exploitations**
engagées en bio et conversion



pour les **surfaces engagées en**
bio et conversion

UNE FILÈRE RÉGIONALE EN PLEINE CROISSANCE



8161
Exploitations engagées en bio



+ d'115^{ème}
des exploitations bio françaises

+13,1%
par rapport à 2016



422 184
ha engagés en bio + conversion

13,4%
de la SAU régionale en bio

+943
producteurs en 1 an

+2929
producteurs en 5 ans

+4757
producteurs en 8 ans

+16,7%
par rapport à 2016



RÉPARTITION DES SURFACES BIOLOGIQUES EN 2017



61%

SURFACES FOURRAGÈRES
256 953 ha
+16%



24%

GRANDES CULTURES
101 747 ha
+14%



7%

VIGNES
28 730 ha
+13%



2%

FRUITS & OLIVIERS
7 407 ha
+13%



1%

LÉGUMES
2 792 ha
+25%

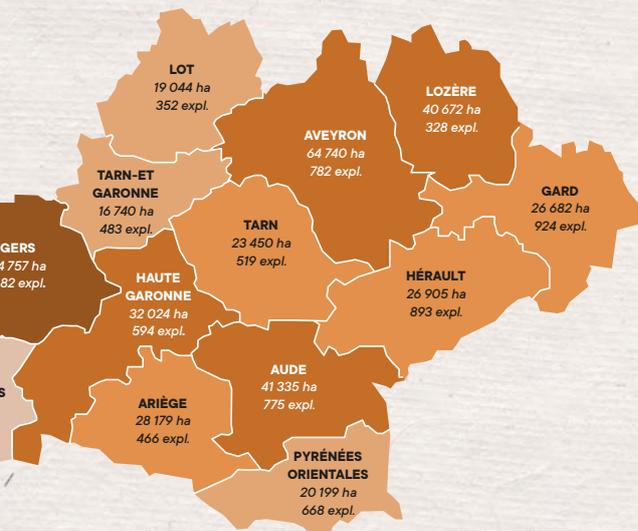


>1%

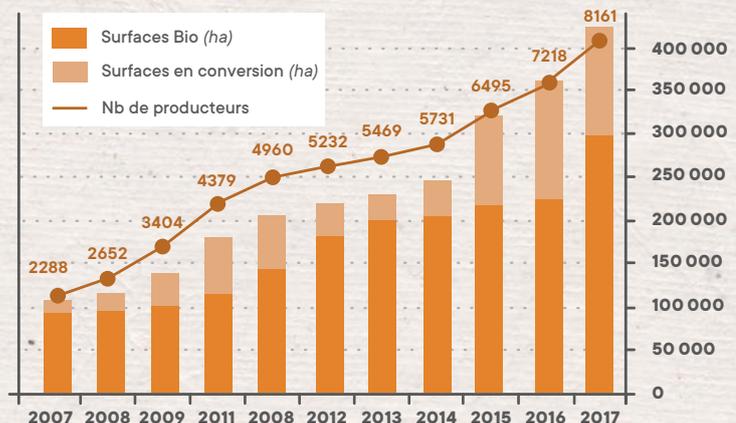
PPAM
951 ha
+48%

autres 23 604 ha +48%

Source : Agence Bio / OC



Surfaces et nombre de producteurs bio par département en 2017. Source : Agence Bio / OC



Evolution des surfaces et du nombre de producteurs bio en Occitanie entre 2007 et 2017

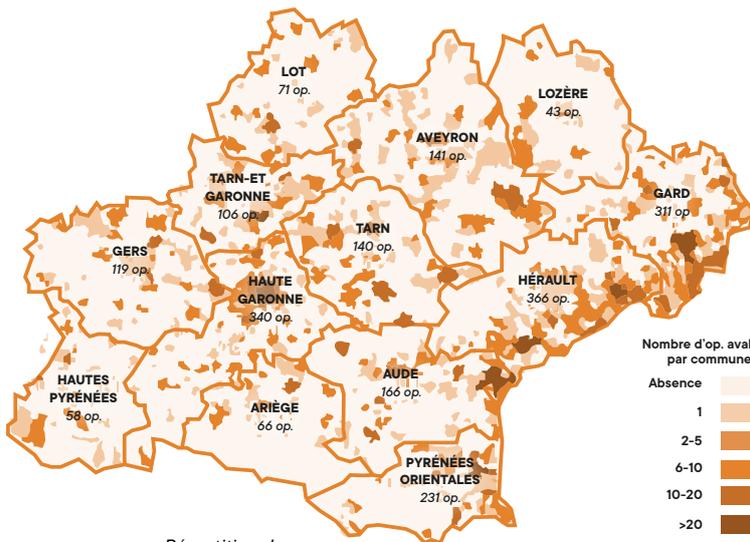
DES CHEPTELS BIO EN HAUSSE

+105%
de vaches
laitières

La région Occitanie voit l'ensemble des cheptels s'accroître, excepté les poules pondeuses. Les filières les plus dynamiques sont les ruminants, en particulier l'élevage bovin laitier qui double son cheptel (+105% de vaches laitières) et les élevages ovins allaitants comme laitiers (avec respectivement +24% et +21% de brebis). L'Occitanie est leader sur les filières bovins viande, ovins viande, ovins lait et sur l'Apiculture.

Les productions animales biologiques d'Occitanie en 2017.
Source : Agence Bio / OC

	PRODUCTEURS	EFFECTIFS EN BIO ET CONVENTIONNEL	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2016
VACHES ALLAITANTES	897	32 113	+12%
VACHES LAITIÈRES	279	9 820	+105%
BREBIS VIANDE	449	58 250	+24%
BREBIS LAITIÈRES	242	84 733	+21%
CHÈVRES	205	12 121	+22%
TRUIES	92	902	+19%
POULETS DE CHAIR	101	1 070 839	+20%
POULES PONDEUSES	218	145 571	-6%
RUCHES	163	30 958	+7%



Répartition des opérateurs avals par commune et département

L'AVAL DE LA FILIÈRE BIO

Le nombre d'opérateurs de l'aval engagé en bio poursuit également sa progression. Ils sont répartis de façon hétérogène sur le territoire et particulièrement concentrés autour des centres urbains. Les départements méditerranéens et la Haute-Garonne en comptent le plus grand nombre. Ces acteurs sont majoritairement impliqués dans les filières viticoles, grandes cultures et fruits et légumes.


2 158
OPÉRATEURS AVAL engagés en bio (+14,2% / 2016)

1 497 préparateurs
631 distributeurs
30 importateurs


pour le **NOMBRE D'OPÉRATEURS AVAL**




en savoir +

Des versions plus exhaustives à l'échelle de la région, des départements ou des filières sont à retrouver sur le site internet www.interbio-occitanie.com

au niveau national

Les informations ci-dessous sont issues de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique de l'Agence Bio et d'une enquête menée chaque année auprès de consommateurs français pour connaître leur positionnement par rapport à l'Agriculture Biologique.

LE MARCHÉ DE LA BIO

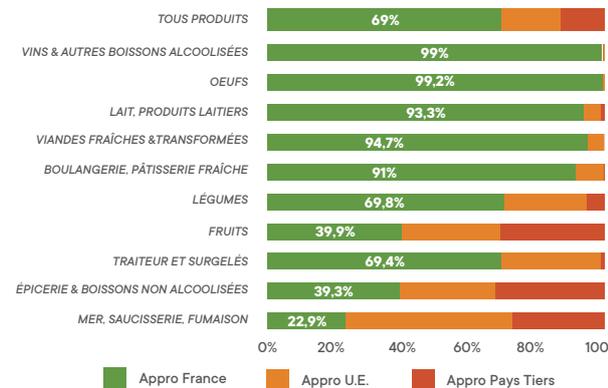
8373
milliards
d'euros

En 2017, les ventes de produits bio poursuivent leur progression avec +1,2 milliards € par rapport à 2016 pour atteindre 8,373 milliards €. C'est une évolution record derrière celle de 2016. Les ventes ont quadruplé depuis 10 ans et doublé depuis 5 ans. L'ensemble des circuits de distribution voit leurs ventes augmenter. Les grandes et moyennes surfaces restent le circuit de distribution privilégié et représentent 43,6% des ventes contre 34,3% pour les magasins bio spécialisés et 12% pour la vente directe.

Évolution du chiffre d'affaires des produits bio en France entre 2007 et 2017. * Achats hors taxes évalués par enquête auprès des fournisseurs et des acheteurs, depuis 2014 en restauration commerciale et depuis 2009 en restauration collective. Source : Agence Bio.



Origine des produits bio consommés en France. Source : Agence Bio.



69%
des produits
bio consommés
viennent de
France

69% des produits bio consommés viennent de France contre 67% en 2016, avec une forte disparité entre les rayons. 40% des produits importés sont des produits exotiques non produits en France. En enlevant cette catégorie, l'approvisionnement bio français atteint 82%.



LA PERCEPTION DES CONSOMMATEURS

La consommation régulière (au moins une fois par mois) concerne 73% des français contre 65% en 2015 et 37% en 2003. 42% des répondants ont déclaré augmenter leur budget consacré aux produits bio contre 35% en 2015. Actuellement, 97% des français connaissent le logo AB, ce qui est stable par rapport aux années précédentes. D'un autre côté, 6 français sur 10 connaissent la feuille européenne alors qu'ils n'étaient que 48% en 2016 ! Au niveau des préférences des consommateurs, 85% sont intéressés par du bio local.

73%
des Français
consomment
régulièrement



SEMENCES BIOLOGIQUES

DERNIÈRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ARTICLE RÉDIGÉ PAR ANNE GLANDIÈRES,
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

L'article 12 du règlement européen n°834/2007 relatif à la production biologique prévoit que seuls les semences et le matériel de reproduction produits selon le mode biologique sont utilisés pour la production végétale. Afin d'aider les agriculteurs à trouver facilement des semences bio, le GNIS a pris en charge, à la demande de l'INAO, la refonte du site internet www.semences-biologiques.org rendant ainsi sa consultation plus conviviale.

Depuis le 11 juin 2018, la nouvelle version de cette base de données facilite la mise en relation des fournisseurs de semences et plants bio avec les utilisateurs sur le territoire français.

Chaque utilisateur peut donc consulter et visualiser les semences et plants disponibles en AB pour une majorité des espèces. L'objectif est d'arriver à 100 % de semences et plants bio à l'horizon 2035.

L'outil informatique permet de saisir des demandes de dérogation pour utiliser des semences non traitées après récolte en cas d'indisponibilité en AB. En fonction de leur disponibilité en bio, les espèces relèvent de différents statuts :

- **En autorisation générale** : la faible disponibilité en bio permet l'utilisation d'une variété sans demande de dérogation.
- **En simple dérogation** : l'agriculteur doit vérifier la disponibilité de la variété sur la base de données avant de faire une demande de dérogation.
- **Le passage en écran d'alerte** de certaines espèces oblige l'agriculteur à justifier précisément son besoin pour une variété choisie. Il conserve alors une copie du formulaire pour son organisme certificateur.
- **Quand une espèce est en hors dérogation**, les dérogations sont impossibles sauf cas particulier examiné par un groupe d'experts.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre la mise à jour des statuts dérogatoires par espèce.

GRANDES CULTURES

AVOINE	Passage HD au 1 ^{er} juillet 2020. Avoine hiver et printemps à différencier sur la base de données
BLÉ TENDRE	HD au 1 ^{er} juillet 2018
SEIGLE	EA depuis octobre 2017 Passage HD au 1 ^{er} juillet 2019
SOJA	EA depuis janvier 2017 HD au 1 ^{er} janvier 2021 sous réserve
TOURNESOL (EA depuis 2015)	Passage HD au 1 ^{er} janvier 2022
POMME DE TERRE (HD 1^{er} janvier 2020)	EA depuis octobre 2017 Maintien passage HD au 1 ^{er} janvier 2020

FOURRAGÈRES

LUZERNE	EA depuis janvier 2016 Passage HD au 1 ^{er} janvier 2021
POIS FOURRAGER	HD au 1 ^{er} juillet 2018 Report HD au 1 ^{er} juillet 2019
RAY GRAS ANGLAIS ET RAY GRAS D'ITALIE	Maintien EA avec fixation échancier en 2019
TRÈFLE INCARNAT ET TRÈFLE VIOLET	Passage EA au 1 ^{er} janvier 2019 avec fixation échancier en 2019

MATÉRIEL DE REPRODUCTION VÉGÉTATIVE

Demande système dérogation particulier pour PETITS FRUITS ET PPAM	<p>Il est rappelé que l'utilisation des plants bio est obligatoire. Cependant, en cas d'indisponibilité, il est possible de demander une dérogation mais uniquement si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La demande a été faite en avance au moins 1,5 année avant la plantation et avant le 1^{er} juillet N-1 : ▪ En cas de circonstances exceptionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Cas force majeure : inondation, grêle, incendie - Pertes à l'implantation de plantation nouvelle (les 2 années suivant la plantation) - Extension majeure de l'outil de production (au moins le doublement de la surface de l'exploitation) <p>Pour anticiper et pour pouvoir structurer la demande et adapter le marché</p>
--	--

POTAGÈRES

AUBERGINE	HD depuis 11/2015. Maintien statut HD
CAROTTE	HD depuis 01/2018. Maintien statut HD
CHICORÉE	HD sauf wallonne Maintien statut HD : Cornet, chicorée très fine et scarole Retour EA pour 2018 et 2019 : Frisée à cœur jaune
CHOU CABUS (blanc et rouge hors choux à choucroute)	EA au 01/01/2019 HD le 01/01/2021
CHOU DE MILAN	Passage HD au 1 ^{er} janvier 2020
CONCOMBRE	(HD : Long lisse) EA au 1 ^{er} janvier 2019 et passage en HD au 1 ^{er} janvier 2021 : types court lisse, court épineux et autres types.
COURGE	HD le 1 ^{er} janvier 2019 : Courges musquée de Provence, butternut et potimarron EA au 1 ^{er} janvier 2019 : autres courges
FENOUIL	HD au 1 ^{er} janvier 2019
LAITUE	HD depuis 2011
RADIS	HD Rond rouge
TOMATE	EA Ronde rouge depuis le 01/10/2016

EA : Écran d'alerte
HD : Hors dérogation

PROTECTION DU VIGNOBLE

L'ANTICIPATION AVANT TOUT !

ARTICLE COORDONNÉ PAR EMMANUELLE ALIAS DE SUDVINBIO

Le nombre de substances actives pour lutter contre les maladies cryptogamiques et les ravageurs est limité en AB par rapport à celui disponible en viticulture conventionnelle. Les caractéristiques des molécules bios nécessitent souvent de modifier les stratégies de traitement par rapport à ce qui est fait habituellement en viticulture conventionnelle. Cette phase de transition des pratiques représente souvent une sensibilité accrue aux maladies et ravageurs. Les travaux de l'UMR System de l'INRA de Montpellier, mis en place dans le cadre du projet de recherche VIBRATO, confirment la sensibilité accrue des parcelles en conversion vis-à-vis du mildiou (parcelle en 1^{ère} et 2^{ème} années de conversion (C1 et C2) et de l'eudémis (parcelles en C1). Cette plus grande sensibilité aux maladies et ravageurs en période de conversion n'est pas une fatalité, mais doit être anticipée pour être bien gérée.

AN-TI-CI-PA-TION

La spécificité de la protection phytosanitaire en viticulture biologique repose sur les caractéristiques des produits utilisés. Les produits de protection des plantes utilisables en AB présentent des caractéristiques communes :

- **produits d'origine naturelle**,
- **produits de contact**, qui restent à la surface du végétal. Cette caractéristique évite de perturber la physiologie de la plante, mais les rend partiellement sensibles au lessivage, ce qui a un impact fort sur les stratégies phytosanitaires. De plus, seuls les organes touchés par le produit sont protégés. La qualité de pulvérisation doit être irréprochable pour couvrir l'ensemble du feuillage et des grappes.
- **La plupart des fongicides** utilisés ont un mode d'action strictement préventif = ils doivent être positionnés avant l'événement contaminateur (généralement une pluie) pour être efficaces. Certains possèdent un effet partiellement curatif (par exemple : le soufre sur l'oïdium), mais cet effet est toujours partiel et limité. Même pour ces substances actives, il est recommandé de positionner le produit en préventif = avant l'événement contaminateur.



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

" Comment limiter la sensibilité de mes parcelles aux maladies ? "



► Toutes les maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, black rot, botrytis...) sont favorisées par une atmosphère chaude et humide. Toutes les techniques qui permettent de favoriser l'aération de la zone des grappes limitent la sensibilité aux maladies (limitation de la vigueur, éviter la surfertilisation, effeuillage...).

En bio, la principale technique pour limiter le développement des adventices est le travail du sol. Attention, le passage d'un outil de travail du sol favorise la remontée de l'humidité du sol et peut augmenter la sensibilité de la parcelle aux maladies. De même, un couvert végétal trop développé peut entretenir une certaine humidité de l'atmosphère du cep. Il est donc conseillé d'éviter de travailler le sol en période de forte sensibilité de maladie, mais de ne pas laisser monter les herbes trop haut = tondre ou faucher les herbes, y compris entre les souches...

" Quels produits puis-je utiliser en bio ? "

- Un produit phytosanitaire est utilisable en bio :
- s'il bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché pour l'usage que le viticulteur souhaite en faire (exemples d'usage : oïdium, tordeuses de la grappe...);
 - si la substance active du produit est listée dans l'annexe II du règlement RCE 889/2008 (exemples de substance active : soufre, *Bacillus thuringiensis*...).

De nombreux engrais foliaires sont autorisés en bio. Certains sont annoncés comme ayant des effets secondaires sur tel maladie ou ravageur. Attention, la norme engrais foliaire garantit uniquement la composition du produit mais en aucun cas son efficacité, notamment contre les maladies et ravageurs. Il convient donc d'utiliser ces produits avec une extrême prudence. La base de la protection doit impérativement être effectuée avec des produits phytosanitaires. Ces engrais foliaires ne peuvent être envisagés qu'en complément des produits phytosanitaires.



" Quand dois-je traiter ? "

► Le premier traitement : Il ne faut pas commencer à se préoccuper des maladies lorsqu'on les voit dans ses parcelles ! Il est généralement trop tard. Il faut se tenir informé régulièrement de la pression parasitaire locale en consultant le Bulletin de santé du Végétal (BSV, disponible sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal>), les bulletins phytosanitaires départementaux qui donnent en plus du contexte parasitaire des recommandations sur les stratégies de protection. Concernant la lutte contre les ravageurs (principalement les tordeuses de la grappe, la cicadelle de la flavescence dorée et la cicadelle verte), l'efficacité des traitements dépend avant tout du positionnement du produit par rapport au cycle de développement de l'insecte. L'observation des pontes (tordeuses) ou du développement des larves (cicadelles) est nécessaire pour optimiser le positionnement des insecticides.



▶ Le renouvellement est lié à la nature des produits utilisés, qui sont des produits de contact. Comme il ne migre pas du tout dans la plante, ils protègent uniquement les organes présents au moment du traitement. En période de pousse active de la vigne, il convient de renouveler régulièrement les traitements (environ tous les 10 à 12 jours), au moins pour protéger les organes apparus depuis le dernier traitement. Cette cadence peut être modulée en fonction de la pression parasitaire, du lessivage... Lors des printemps très pluvieux, il est nécessaire de resserrer les cadences. Il arrive de devoir réaliser un traitement par semaine en période de forte sensibilité. Inversement, lorsque la pression parasitaire est faible et les conditions météo sèches, il est possible d'espacer les traitements au-delà de 12 jours.

" Quand dois-je renouveler mon traitement ? "



" Traiter avant ou après la pluie ? "

▶ Bien que les produits bio soient des produits de contact, donc partiellement lessivables, il est IMPERATIF DE TRAITER AVANT LES PLUIES, à cause de leur mode d'action principalement, ou exclusivement, préventif. Plusieurs autres questions viennent ensuite.

▶ Il convient de consulter régulièrement les prévisions météorologiques pour anticiper au maximum l'arrivée d'une pluie.

▶ Il faut que le matériel de traitement soit toujours disponible, idéalement avec un tracteur dédié au pulvérisateur, pour limiter au maximum le temps passer à l'attelage / dételage du tracteur avec les autres outils (notamment ceux d'entretien du sol).

▶ Quelle que soit la taille du domaine, il est conseillé d'être en mesure de traiter l'ensemble des vignes en moins de 48h.

▶ En cas d'année à pression exceptionnelle (exemple: 2018 pour le mildiou), il peut être nécessaire de faire appel à un prestataire de service pour compenser les contraintes d'organisation de travail sur le domaine.

" Est-ce que j'aurai le temps de traiter toutes mes vignes avant la pluie ? "



" Est-ce que je pourrai rentrer dans mes parcelles après une pluie ? "

▶ Il est nécessaire de renouveler les traitements après un épisode lessivant (pluie ou forte rosée). Pour cela, il faut pouvoir rentrer rapidement dans les vignes après une pluie. Si les sols ne sont pas très filtrants et qu'ils ne ressuient pas rapidement après une pluie, il est conseillé de maintenir un enherbement un interrang sur deux ou trois pour assurer une portance des sols suffisante pour pouvoir renouveler le traitement.

CONCLUSION

L'année 2018 rappelle que dès la première année de conversion, il est important de pouvoir faire face à un millésime avec une pression forte parasitaire. Les questions d'organisation de travail (disponibilité du matériel, de la main d'œuvre...) font partie à part entière de la réflexion lors du projet de conversion et ne doivent pas être improvisées en cours de campagne.... L'anticipation et la réactivité, au moment de la réflexion du projet de conversion et en cours de saison, sont les deux principales clés de réussite de la protection phytosanitaire en viticulture biologique.

Par Nicolas Constant.



en savoir +

Conversion à la viticulture biologique et maîtrise des bioagresseurs, A. Merot et N. Smiths, INRA - UMR System. Cahier technique - Spécial 9ème journée scientifique de la vigne. pp 6-8.

Liste des substances actives autorisées en agriculture Biologique annexe II du RCE 889/2008 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008R0889&from=EN>

USAGE	SUBSTANCES ACTIVES	COMMENTAIRES
MALADIES CRYPTOGAMIQUES		
MILDIU	Cuivre	Nombreuses spécialités commerciales
	Huile essentielle d'orange douce	Uniquement en association avec du cuivre
	Cerevisane	Stimulateur des défenses naturelles, uniquement en association avec du cuivre
OÏDIUM	Soufre	Nombreuses spécialités commerciales
	Huile essentielle d'orange douce	Uniquement en association avec du soufre
	Bicarbonate de potassium	
	Cerevisane	Stimulateur des défenses naturelles, uniquement en association avec du soufre
Laminarine		
BLACK ROT	Aucune substance active n'est autorisée en bio	Le cuivre et le soufre ont un effet secondaire significatif
BOTRYTIS	<i>Bacillus subtilis</i> Bicarbonate de potassium <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> <i>Aureobasidium pullulans</i>	
RAVAGEURS		
TORDEUSES DE LA GRAPPE	<i>Bacillus thuringiensis</i> Spinosad Confusion sexuelle	
CICADELLE DE LA FLAVESCE DORÉE (SCAPHOIDEUS TITANUS)	Pyrèthre naturel Huile essentielle d'orange douce	Ne peut pas être utilisée dans le cadre des traitements obligatoires
CICADELLE VERTE (EMPOASCA VITIS)	Kaolin Huile essentielle d'orange douce	

Le domaine Rotier est un domaine familial situé à Cadalen (81). Nos 35 ha de vignes sont plantés avec des cépages locaux (Duras, Braucon, Syrah, Prunelart, Loin de l'œil), consacrés exclusivement à la production de Gaillac AOC. Après quelques années « d'apprentissage », nous avons commencé la conversion de tout le vignoble en Agriculture Biologique à partir de 2009.

Pendant cette phase de conversion, nous avons été accompagné par un conseiller privé, ce qui nous a permis d'intégrer les spécificités de la gestion des vignes en bio avec plus de sérénité.

2012 a été la première année certifiée AB. En ce qui concerne la protection phytosanitaire, la principale maladie est le mildiou. Dès que nous avons commencé la conversion, nous avons compris qu'en bio, il faut abandonner l'idée de cadence fixe, c'est la météo qui commande ! Nous renouvelons les traitements après un cumul de pluie de 20 mm. Le nombre de traitements est donc très variable d'une année à l'autre : de 6 à 12. Il nous est déjà arrivé de devoir faire un traitement en début de semaine et de devoir le renouveler en fin de semaine.

Le principal changement quand on passe en bio est d'ordre psychologique : être plus réactif, plus anticiper les traitements qu'en conventionnel, certaines années accepter d'avoir quelques taches sur les feuilles. Il faut se donner les moyens de positionner un traitement avant chaque pluie, en intervenant le plus près possible de celle-ci. Il faut donc surveiller très régulièrement les prévisions météo, qui restent le principal problème car elles ne sont pas toujours suffisamment précises.

Depuis que nous sommes en bio, nous avons fait évoluer notre matériel de pulvérisation : nous avions un pneumatique 4 faces en conventionnel. En 2012, nous avons changé pour un pneumatique 6 faces utilisant la technique des jets projetés avec assistance d'air (rampe Technoma Précijet). En 2015, nous en avons acheté un second pour être plus réactifs : maintenant, il nous faut 12 h à 2 pulvérisateurs pour traiter tout le domaine, ce qui nous permet de traiter tout le vignoble la veille d'une pluie annoncée. Nous avons la chance d'avoir des sols de graviers de terres alluviales, assez filtrants. Malgré tout, nous maintenons un enherbement 1 inter-rang sur 2 ou 3 pour améliorer la portance



et pouvoir renouveler le traitement le plus tôt possible après une pluie.

Les autres maladies (oidium et black rot) sont bien gérées et ne posent pas de problème. Pour l'eudémis, nous travaillons avec la confusion sexuelle qui donne de très bons résultats. Les deux premières années, nous faisons en plus des traitements insecticides au spinosad. Depuis 3 ans, la confusion est suffisamment efficace. Concernant la flavescence dorée, nous sommes très vigilants. Nous avons dû arracher une souche l'année dernière. Nous sommes en zone à deux traitements obligatoires. Nous réalisons les deux traitements au pyrèthre naturel chaque année.



Œnologie

COMMENT S'AFFRANCHIR D'UNE PARTIE DU SULFITAGE EN VINIFICATION BIO

ARTICLE RÉDIGÉ PAR VALÉRIE PLADEAU

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION BIO

La réglementation bio UE sur la vinification autorise l'apport de sulfites en vinification sous toutes les formes autorisées en œnologie (SO₂ gaz, mèche, solution d'anhydride sulfureux, solutions alcalines (bisulfite de potassium et méta bisulfite de potassium). La restriction porte sur les niveaux de SO₂ total des vins à la commercialisation.

Tableau des teneurs en sulfites selon les standards

TENEUR EN SO ₂ TOTAL (MG/L)	RGT OCM VITI/VINI	RGT (UE) VITI/VINI	NOP	BIODYNAMIE (DEMETER)	VIN AVN
ROUGE SEC (SUCRE < 2 G/L)	150	100	100	70	0-30
ROUGE SEC (SUCRE > 5 G/L)	200	170	100	70	0-30
BLANC ET ROSÉ SECS (SUCRE < 2 G/L)	200	150	100	90	0-40
BLANC ET ROSÉ SECS (SUCRE > 5 G/L)	250	220	100	130	0-40



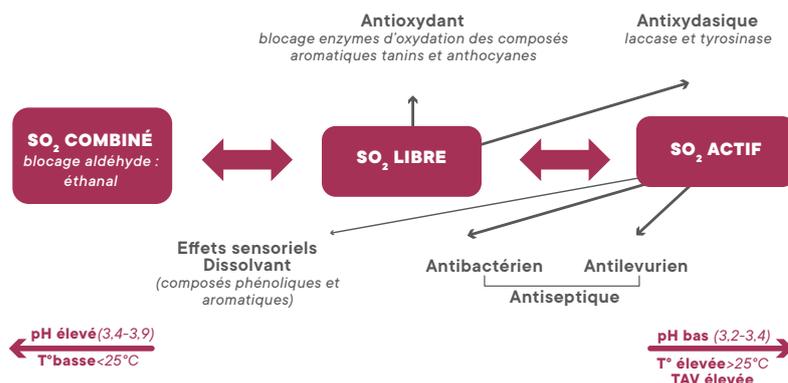
Aujourd'hui, la demande commerciale pousse les vignerons à réduire voire supprimer totalement l'usage des sulfites en vinification.

La mention «vin sans sulfites ajoutés» pourra apparaître sur l'étiquette de tout vin (bio ou conventionnel) dès lors que l'opérateur peut prouver qu'aucun sulfite n'a été utilisé dans l'élaboration du produit. Toutefois si les teneurs sont supérieures à 10 mg/l de SO₂T, la mention «contient de sulfites» est obligatoire sur l'étiquette.

RÔLE DU SO₂ ET FACTEURS DE VARIABILITÉ

La maîtrise de la réduction des sulfites en vinification nécessite une bonne connaissance de ces rôles et de son métabolisme.

La réduction des sulfites en vinification nécessite principalement de trouver des alternatives pour la gestion de l'oxydation des moûts notamment en blanc et rosé (gestion du brunissement) et pour la gestion des risques microbiens.



Vinifier sans sulfites ajoutés EN PRÉ-FA EN BIO

MAITRISE DES RISQUES D'OXYDATION

Plusieurs partenaires (IFV, Inter Rhône, ICV, la Chambre d'Agriculture 66 et Sud-vinbio) se sont réunis autour d'un projet régional (CPER financé par la région Languedoc-Roussillon et France Agrimer) visant à chercher des alternatives à la PVPP (interdite en bio) afin de gérer les risques de brunissement des moûts.

Les recherches ont montré l'intérêt de la protéine de pois pour le traitement des moûts blancs et rosés. La caséine reste également une bonne solution ! Les effets des différentes colles testées sur moût sont synthétisés dans le tableau ci-contre.

La protéine de pomme de terre (PDT) et le chitosane à des doses élevées montrent également une bonne efficacité, mais restent, pour le moment, interdits en bio. Cependant ils ont obtenus un avis positif d'EGTOP* et pourraient intégrer prochainement la réglementation bio européenne.

EFFET SUR :	JAUNE (DO 420 / VALEUR B)	ACIDES PHÉNOLS (DO 320)	STATUT EN BIO
PVPP (40 g/hl)	+	+/-	Interdite
Caséine (40 g/hl)	+/-	+/-	Autorisée étiquetage allergène
Prot. de pois (20 à 40 g/hl)	+	+/-	Autorisée
Chitine (40g/hl)	+	+	Interdite Avis EGTOP : Chitine glucane : défavorable Chitosane : favorable
Prot. de PDT (10 à 40 g/hl)	+	+	Interdite Avis EGTOP : favorable

Tableau récapitulatif des solutions existantes pour traiter l'oxydation des moûts en blanc et rosé, testées en conditions expérimentales (Projet CPER LR 2012-2014).

INTRANTS ET TECHNIQUES	OBJECTIF	STATUT EN BIO
DMDC	Antifongique (levures) Action de choc à la mise	Interdit
Sorbate de K		
Lysozyme	Antibactérien (efficacité prolongée)	Interdit
Chitosane	Élimination des Brett	Interdit Avis EGTOP : favorable
Flash Pasteurisation	Stérilisation à 72-75°C	Interdit Avis EGTOP : favorable
Filtration stérile	0,45 µm - 0,2µm (levures/bactéries)	Autorisée

Tableau des solutions de maîtrise des risques microbiens

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Un rappel réglementaire concernant les solutions de maîtrise des risques microbiens autorisés ou interdits en bio est présenté dans le tableau ci-contre.

FERMENTATION ALCOOLIQUE (FA) SANS SULFITES : ATTENTION AUX RISQUES DE DÉVELOPPEMENT MICROBIENS

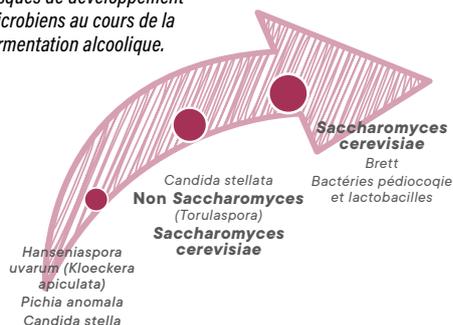
Sans sulfites, on s'expose à une multitude de populations microbiennes dès le raisin et sur le moût à l'entrée en cave : population surtout non saccharomyces (levures apiculées, levures oxydatives) plus ou moins productrices d'acétate d'éthyl, d'acidité volatile et plus ou moins résistantes à l'éthanol.

Au cours de la FA, les levures Saccharomyces prendront progressivement le dessus, mais en fin de FA les microorganismes d'altération pourront se redévelopper, notamment les Brettanomyces et les bactéries d'altération.

MAITRISE DES RISQUES MICROBIENS

*Groupe d'expert européen en charge de l'évaluation des intrants pour la bio

Risques de développement microbiens au cours de la fermentation alcoolique.



UN SEUL MOT D'ORDRE : LA PRÉVENTION !

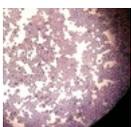
Il n'existe pas de solution alternative totale à la maîtrise des risques microbiens en bio en condition de non sulfitage notamment en pré-FA! Il faut mettre en place une série de mesures préventives.

L'important en absence de sulfites est « d'occuper rapidement et intensément la place par une ou des populations microbiennes connues favorables ou neutres ». Plusieurs solutions pour cela sont décrites ci-dessous.

MAITRISE DES RISQUES MICROBIENS

Solution 1

LA BIOPROTECTION AVEC UNE LSA SACCHAROMYCES OU NON SACCHAROMYCES



La bioprotection en œnologie est considérée comme une solution alternative au sulfitage pré fermentaire et consiste à ensemercer précocement sur raisin ou sur moût des espèces de levures connues et maîtrisées qui s'implantent au détriment d'une flore indigène potentiellement d'altération. Un projet régional (financement Région Occitanie) réunissant différents partenaires (IFV, ICV, Inter Rhône, Chambre d'Agriculture 66 et Sudvinbio) a testé différentes solutions de bioprotection pour la gestion de populations microbiennes en vinification bio.

EXEMPLES D'ITINÉAIRES DE BIOPROTECTION TESTÉS

Pour les rouges en vinification traditionnelle: positionner précocement une LSA Saccharomyces sur vendange (au vignoble si possible). L'utilisation de la levure en non réhydratée est envisageable à condition d'augmenter la dose et d'avoir évalué le comportement de la levure en condition de non réhydratation (demander conseil au fournisseur). Dans ce cas, le relevage n'est pas indispensable: on évite ainsi des risques de « concurrence » entre les souches.

En blanc et rosé, il est déconseillé d'utiliser sur vendanges ou sur moût des levures Saccharomyces et non Saccharomyces ayant un potentiel fermentaire,

car le risque de démarrage de la FA en phase de débouillage est trop important. Préférer une levure non Saccharomyces non fermentaire réhydratée, sur vendange ou sur moût. Dans ce cas le relevage avec une levure Saccharomyces pour réaliser la FA sera nécessaire.

LES POINTS DE VIGILANCE

▶ S'assurer de la compatibilité entre la levure servant à la bioprotection et celle éventuellement ajoutée ensuite pour la FA.

▶ S'assurer d'une quantité d'azote suffisante en début de FA: la levure de bioprotection utilisant une partie de l'azote, il faudra, en cas de carence, prévoir de compenser par des ajouts.



Solution 2 LA VINIFICATION EN LEVURES INDIGÈNES MAIS MAITRISEE ET OPTIMISEE

Le choix d'utiliser les micro-organismes indigènes pour réaliser la FA est de plus en plus répandu. Des essais de pied de cuve indigène (PDC) ont été menés afin d'améliorer la maîtrise de cette pratique et de fournir aux professionnels des outils pour sécuriser le processus. Le PDC de levures indigènes permet une présélection et favorise l'implantation de levures Saccharomyces cerevisiae pour la FA.

QUELQUES CLÉS DE RÉUSSITE D'UN PDC

- ▶ Sulfitage léger sur mout : 2 g/hl
- ▶ Réaliser le PDC sur un mout non débouillé
- ▶ Lancer la fermentation du PDC entre 20 et 25°C
- ▶ Faire des apports d'azote si le mout est carencé

GESTION D'UTILISATION

- ▶ S'assurer qu'il a une bonne dynamique de fermentation (perte d'au moins 30 points dans les 3 premiers jours)

▶ Réaliser une analyse microbiologique sur le PDC avant utilisation (Brett et population minimum de Saccharomyces: 10⁶ UFC/ml).

▶ Incorporation idéale jusqu'à 1020 de densité entre 1 et 3% du volume de la cuve à ensemercer avec un delta de température non supérieur à 5°C

▶ Possibilité de recharger au moins une fois le PDC (1 vol de PDC pour 6 vol de moût).

▶ Faire des apports d'azote si le mout ensemençé est carencé.

SUIVI DES COUVERTS VÉGÉ

SUR DES FERMES MARAÎCHÈRES BIOLOGIQUES

DOSSIER RÉALISÉ PAR

DELPHINE DA COSTA - ANIMATRICE TECHNIQUE MARAÎCHAGE
POUR LE CIVAM BIO 09 ET ERABLES 31, AVEC L'APPUI DES MARAÎCHERS DU GIEE



Regroupés en GIEE*, les maraîchers de sept fermes travaillent ensemble autour du thème « Tester des couverts végétaux en maraîchage biologique en piémonts pyrénéens : de l'engrais vert à la plantation dans un couvert ».

Les essais sont menés directement sur les fermes, situées au Sud de la Haute-Garonne et au Nord de l'Ariège, par les maraîchers eux-mêmes et accompagnés par ERABLES 31** et le CIVAM Bio 09**.

Cette étude s'étend sur la période 2017-2022 de manière à vérifier les résultats sur plusieurs années.

L'objectif qui unit les agriculteurs est l'intégration de couverts végétaux

dans leurs rotations ou en association avec les légumes, pour maîtriser l'enherbement, améliorer la fertilité du sol (physique, biologique et chimique) et limiter le temps de travail à la reprise des parcelles.

Les essais mènent à l'acquisition de références locales qui sont largement diffusées sur le territoire et déjà reproduites par des maraîchers récemment installés sur la zone

d'étude. Afin de profiter des expériences de spécialistes qui travaillent déjà sur cette question, le groupe de maraîchers s'est entouré de plusieurs partenaires experts (voir encadré « Nos Partenaires » en page 20).

* GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental

** Associations des agriculteurs biologiques de la Haute-Garonne et de l'Ariège

TAUX

Par la pratique de tests simples, Karim RIMAN forme les maraîchers à appréhender leur sol : réalisation d'un profil, test bêche, observation de l'enracinement, vérification des nodosités, mesure du pH,...



Pour qu'un groupe ait envie de travailler ensemble, il est nécessaire qu'une dynamique soit impulsée et ensuite maintenue tout au long du projet. Ainsi, pour réaliser ce travail initial et suivre le premier couvert commun mis en culture par les maraîchers du GIEE, un accompagnement a été mené par Maël MESUROLLE, stagiaire en Licence ABCD à l'Inéopôle de Brens, d'octobre 2016 à avril 2017. L'essentiel de cet accompagnement est compilé dans son mémoire de fin d'études (voir encadré « Nos Parutions »).

Au cours du dernier mois de cette première phase d'étude, Karim RIMAN, agro-écologue et expert de la gestion de la fertilité des sols, est intervenu durant trois jours consécutifs sur les fermes pour réaliser les diagnostics initiaux et aider les maraîchers à choisir le prochain couvert commun à mettre en place durant l'été.

Ainsi, à l'aide de différents tests facilement utilisables, les maraîchers ont appris à noter les caractéristiques de leur sol en vue de choisir les couverts végétaux à cultiver et les pratiques culturales adaptées.

Cette première formation a également permis de noter sur chaque ferme, les résultats obtenus avec le couvert de fève pure par rapport aux zones témoins et de décider de semer en commun un sorgho pur aux alentours du 1er juin 2017.

AUTOMNE-HIVER 2016/2017

PREMIER COUVERT COMMUN DE FÈVEROLE PURE

L'intérêt du groupe est de semer sur au moins deux fermes le même couvert à la même période, pour étudier les caractéristiques communes qui en ressortent.

Nous portons une attention particulière à bien noter les objectifs attendus par

chaque maraîcher pour les couverts mis en place, car la gestion de l'itinéraire technique cultural choisi ensuite en dépend.

Pour le premier essai de fève pure, trois fermes ont été intéressées pour suivre ce couvert.

LES OBJECTIFS

GAEC DE CHAMP BOULE Barjac (09)	EARL DE LA BURCE Terrebasse (31)	LAURENT WELSCH Latoue (31)
NATURE DU SOL		
Limono (60%) argilo (15%) sableux	Limono-argileux	Argilo-limoneux
OBJECTIFS ATTENDUS POUR CE COUVERT (MO = MATIÈRE ORGANIQUE)		
Couvrir le sol pendant l'hiver Effet fertilisant (structure, MO, fixation azote,...) Limiter le nombre interventions pendant l'hiver et le printemps	Fertilité du sol (MO, structure) Améliorer la structure pour limiter le temps de travail lors de la reprise et la battance lors des aspersions Maîtrise de l'enherbement	Fertilité du sol : apport d'azote pour débloquer la Matière Organique stable provenant des apports importants de compost de déchets verts
CULTURE PRÉCÉDENTE		
Oignons	Courges	Haricots
DENSITÉ ET SURFACE		
200 kg/ha, 200 m ² .	200 kg/ha, 1 800 m ²	À volée, 80 m ²
TECHNIQUES DE DESTRUCTION		
Gyrobroyeur, disques et vibroculteur	Broyeur à marteau, Vibroculteur, Griffes, Vibroculteur	Piétiné avec une planche puis déroulement d'une litière de foin
CULTURE SUIVANTE		
Carottes	Pommes de terre	Poireaux

LES RÉSULTATS

GAEC DE CHAMP BOULE
*Barjac (09)***EARL DE LA BURCE**
*Terrebasse (31)***LAURENT WELSCH**
Latoue (31)

SUR LA MAÎTRISE DE L'ENHERBEMENT

NON

Présence de mouron et capselle pendant la culture de féverole, puis très forte levée continue de mouron et de capselle dans les cultures de carottes

Avec la même densité de semis qu'à Barjac, en cours de culture le couvert de féverole s'est révélé plus dense et donc **plus concurrentiel des adventices**. Le faible développement de la capselle en cours de culture de la féverole n'a pas été gênant étant donné qu'une culture de pommes de terre a suivi et qu'elle a été butée quatre fois durant l'été.

Ce n'était pas l'effet recherché

puisque la parcelle est ensuite totalement paillée avec une litière de foin.



Les détails des itinéraires techniques culturaux mis en place sur chaque ferme, comprenant les calendriers des actions et les photos prises régulièrement, sont compilés sur le **forum maraîchage** (voir l'adresse dans l'encadré « Nos Parutions » p.20).

SUR LA FERTILITÉ DU SOL

OUI Amélioration de la structure : grumeleux et plutôt Δb sur 20 cm alors que dans témoin sur 5 cm. Macroporosité visible à l'œil racines descendues jusqu'à 30 cm. **Beaucoup de nodosités** et en profondeur. Couverture du sol donc **moins d'érosion et de lessivage** durant l'hiver.

Pas sur la structure en surface et en profondeur : la féverole n'est pas adaptée à ce sol pour décompacter en profondeur (les racines bifurquent à 10 cm, elles se sont fauillées dans les trous des vers de terre).

Effet recherché sur le déblocage de la matière organique archaïque donc visible sur le long terme uniquement.

SUR LA DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

GAEC DE CHAMP BOULE

Observation du 4 avril 2017 avec Karim RIMAN : sol plus ressuyé que dans le témoin donc possibilité de travailler le sol plus rapidement.

Pendant la culture : oui puisqu'il n'y a eu aucune intervention par rapport au témoin qui a été passé au vibroculteur plusieurs fois durant l'hiver.

Sur la culture suivante : non, au contraire, alors que l'itinéraire technique du désherbage de la carotte était maîtrisé depuis 2 ans (voir études du projet CASDAR sur la maîtrise de l'enherbement <http://forum.biomidipyrenees.org/phpbb/viewtopic.php?f=112&t=258>). Malgré les faux semis et le désherbage thermique, le 1^{er} semis a dû être détruit et le second a été extrêmement chronophage en désherbage thermique et manuel.

Pas de différence majeure avec le méteil cultivé à côté.

EN CONCLUSION

Arrêt du couvert 100% féverole en précédent de cultures sensibles à l'enherbement Malgré les effets positifs de ce couvert observés sur la structure du sol, les maraîchers ne valident pas la culture de ce couvert seul. En effet, il faut trouver une association avec une plante qui couvre le sol pendant l'hiver pour concurrencer les adventices.

Poursuite du couvert de féverole pure sur 1 000 m² après les courges et avant les oignons bulbilles. Pour pallier au déficit structural de la parcelle, un engrais vert annuel seul ne peut décompacter le sol et un décompactage mécanique seul ne suffirait pas. Le travail en planche permanente sur sol compacté, sans travail profond ne résoudrait pas le problème, tout comme le travail en non labour sur le sol compacté avec séquelles du labour (avant 2009), qui n'ont pas été corrigées. Décompactage à 50 cm en octobre 2017 puis culture de méteil fermier avant les cultures de carottes et poireaux. Un amendement calcique peut stimuler la vie.

Par son expérience avec les couverts végétaux, aujourd'hui Laurent **ne cultive plus de couvert seul** mais uniquement des mélanges pour compléter les effets de chaque espèce : couvrant, apport d'azote... Pour lui, il n'y a pas d'intérêt à cultiver une féverole seule.

CONCLUSIONS

D'après ces trois premiers résultats obtenus sur les fermes, il apparaît que le couvert de féverole pure est peu satisfaisant par rapport aux objectifs de maîtrise de l'enherbement, notamment pour les cultures suivantes qui sont semées. Il convient alors de trouver une espèce plus couvrante, qui pourrait être associée à la féverole, ce sera l'objet d'une prochaine rencontre technique.

témoinage

Grégoire TALBOT, agriculteur membre du GAEC de Champ Boule à Barjac et du GIEE « Couverts végétaux en maraîchage »

"L'utilité potentielle des couverts végétaux n'est plus à démontrer, et leur mise en œuvre commence à être bien documentée dans les systèmes de grandes cultures. Leur intégration dans nos systèmes maraîchers diversifiés pose de nombreuses questions : choix des espèces, itinéraires techniques, calendrier de culture..... Le GIEE, en mutualisant les expériences de plusieurs maraîchers du territoire, nous permet de réfléchir collectivement à ces questions en chacun. La participation au GIEE me stimule pour la réalisation de nouveaux essais, facilités par l'expérience des collègues et par des achats groupés de semences, et m'incite à plus de rigueur dans le suivi de mes pratiques."

ÉTÉ 2017

SORGHO PUR

Lors de la venue de l'expert Karim RIMAN en avril 2017, la dernière demi-journée de bilan des diagnostics initiaux a aussi été l'occasion de choisir le couvert végétal suivant, à implanter en commun. Deux maraîchers se sont dits intéressés pour semer en plein champ un couvert de sorgho pur, variété Piper, aux alentours du 1^{er} juin.

En novembre 2017, Hélène VEDIE du GRAB d'Avignon, chargée de la supervision du programme européen SOILVEG, est intervenue au cours de deux nouvelles journées de formation pour accompagner les maraîchers, entre autre à réaliser le bilan du couvert commun de sorgho pur et les orienter dans leurs choix futurs.



LES OBJECTIFS

GAEC DE CHAMP BOULE

Barjac (09)

FABRICE KEROLLE

Latrape (31)

NATURE DU SOL

Limono (60%) argilo (15%) sableux.

Limoneux, Argileux (<20%), Calcaire 1 (sur échelle de 0 à 3).

OBJECTIFS ATTENDUS POUR CE COUVERT (MO = MATIÈRE ORGANIQUE)

Améliorer la fertilité : couvrir le sol, produire de la biomasse, allonger les rotations du plein champ en intégrant un engrais vert d'été, structurer le sol à long terme. Gérer l'enherbement.

Améliorer la fertilité : couvrir le sol, produire de la biomasse, améliorer la structure du sol.
Gérer l'enherbement : concurrencer les ronces.

PRÉPARATION DU SOL ET SEMIS

Semis à la volée puis passage du vibroculteur réglé de manière à ce que seules les dernières dents rentrent un peu et le rouleau secoue.

Cultivateur vibroculteur.
Semoir céréales puis roulé.

CULTURE PRÉCÉDENTE

Oignons

Année 2016 : oignons et pommes de terre.
Hiver 2016 et printemps 2017 : sol nu 3 passages griffes au printemps.

DENSITÉ ET SURFACE

50 kg/ha, 1 500 m²

25 kg/ha, 4 000 m²

TECHNIQUES DE DESTRUCTION

Disques déchaumeurs

Gel

CULTURE SUIVANTE

—

Lucerne pendant 3 ans (sur les conseils de Karim RIMAN).

LES RÉSULTATS

SUR LA MAÎTRISE DE L'ENHERBEMENT

Satisfaisant
Juste un peu de mouron et d'amaranthe

Assez satisfaisant
Ronce terrestre (tapis) encore présente

SUR LA FERTILITÉ DU SOL

Production importante de biomasse.

Semelle à 15 cm qui correspond à la profondeur du travail du sol. **Participation à l'amélioration de la structure** : le bloc de terre du test bêche est maintenu par les racines.

EN CONCLUSION

Résultats satisfaisants donc volonté de couvrir 1/3 de la surface de plein champ chaque année

Volonté de poursuivre ce couvert d'été avec essai de semis à 50 kg/ha. Sur cette parcelle, semis d'une luzerne au printemps puis sous-solage avec dents Michel (matériel du voisin). La luzerne sera laissée en place pendant 3 ans pour lutter contre les ronces.

REMARQUES

Remarques et préconisations issues de l'observation du couvert de sorgho pur :

- **Au stade cotylédons**, il résiste à une période de temps sec.
- **Il est sensible à la verse**. Il faut donc éviter de l'arroser quand il est haut.
- **Il est sensible à la rouille (*puccinia purpurea*) en fin d'été**. S'il est cultivé chaque année, il y a donc un risque de maintien de la pression de la rouille (≠ de la rouille de l'ail *puccinia alli*).

CONCLUSIONS

Les deux maraîchers ayant implanté ce couvert sont satisfaits par les résultats et vont reconduire cet essai en été 2018. D'autres maraîchers référents du GIEE et des maraîchers récemment installés sur le territoire vont également mettre en place ce même couvert.

AUTOMNE 2017 / HIVER 2018

FÉVEROLE ASSOCIÉE À LA MOUTARDE BLANCHE OU AU TRÈFLE INCARNAT

Lors de la synthèse des résultats du premier couvert végétal de féverole pure, mis en culture durant l'hiver 2016/2017 par les maraîchers du GIEE, il s'est avéré qu'elle n'était pas satisfaisante en précédent de semis, par manque de concurrence envers les adventices. Pour la sai-

son suivante, les membres du groupe ont alors décidé de l'associer à deux autres cultures : la moutarde blanche ou le trèfle incarnat. Les essais ont alors été menés sur cinq fermes.



Mi-juin 2018, sur la ferme de Marc et Corinne BONNEFOUS, le mélange féverole et trèfle incarnat dépasse les 1,40 m.

LES CONCLUSIONS

De manière globale sur les fermes :

- **les essais 2017/2018 confirment ceux de 2016/2017** : la féverole pure est peu intéressante en inter-culture l'hiver car peu couvrante, elle laisse la place aux adventices qu'il faut ensuite gérer dans la culture suivante.
- **l'association de la féverole avec la moutarde blanche ou le trèfle incarnat est satisfaisante** par rapport à ce que nous recherchions suite au premier essai de féverole pure : une espèce venant prendre la place des adventices.
- **les effets sur la structure du sol sont bénéfiques** : augmentation de la part de terre grumeleuse et de la présence de vie (vers de terre, racines..).
- **prévoir un semis plus tôt**, entre mi-septembre et mi-octobre pour obtenir un résultat encore plus satisfaisant.

Les couverts suivants :

- Actuellement, les couverts communs en place, semés en juin sont le **sorgho PIPER pur et le sorgho population pur** sur 3 fermes du GIEE + 2 fermes du territoire ; le **sorgho hybride F1 Jumbo star pur** sur 2 fermes du GIEE et 1 ferme du territoire et le **sorgho hybride F1 + crotalaire** (légumineuse tropicale) sur 2 fermes du GIEE.
- Le prochain couvert à mettre en place est le **radis chinois Structurator** à semer entre mi-août et mi-septembre, après les oignons. Pour préciser le protocole, échanger sur les fournisseurs et organiser la commande groupée des semences, les maraîchers du GIEE et du territoire se sont réunis le lundi 9 juillet 2018 sur la ferme de Laurent WELSCH à Latoue.



Test de la bêche.

nos partenaires DES PARTENAIRES EXPERTS APPUIENT CETTE ÉTUDE

La force de ce projet réside dans la capacité qu'a le groupe de maraîchers à s'entourer de partenaires spécialisés, qui sont sollicités au fur et à mesure qu'apparaissent les questionnements. C'est ainsi que d'autres groupements d'agriculteurs avec les mêmes objectifs d'amélioration de leurs performances sont régulièrement informés et interrogés et que des experts dans le domaine des couverts végétaux et des thématiques associées, sont impliqués. Il s'agit de :

▷ **Karim RIMAN**, agro-écologue, expert de la gestion de la fertilité des sols.

▷ **Hélène VEDIE du GRAB d'Avignon (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique)**, chargée de la supervision française du programme européen Soilveg créé en 2015 (vise à améliorer la préservation des sols et l'utilisation d'énergie dans les systèmes de production de légumes biologiques par l'utilisation et la gestion de plantes de services agro-écologiques).

▷ **Caroline BOUVIER-d'YVOIRE d'AGRIBIO 13-84 et Guillaume DUHA du GABB 32** : Groupements des agriculteurs biologiques qui travaillent sur des programmes DEPHY avec pour thème central les couverts végétaux.

▷ **Célia DAYRAUD du CIVAM Bio 66 et Florian DENARD de l'APABA** : Groupements des agriculteurs biologiques qui animent des GIEE de maraîchers.

▷ **Maraîchage Sol Vivant (MSV)** : association de maraîchers qui étudient les impacts du non travail sur sol sur la fertilité des parcelles.

en savoir +

L'ensemble des documents de cette étude sur les couverts végétaux menés dans le cadre du GIEE sont à retrouver sur le forum maraîchage à l'adresse suivante : <http://forum.biomidipyre-nees.org/phpbb/viewforum.php?f=115>

- ▷ Mémoire de Maël Mesurole
- ▷ 7 Fiches fermes référentes + synthèse
- ▷ 3 Fermoscopies
- ▷ 5 Fiches de profils initiaux et observations du sol par Maël Mesurole
- ▷ 6 Fiches de diagnostics initiaux par Karim Riman
- ▷ Présentation chez Pierre Besse pour Solagro
- ▷ Suivis détaillés du couvert de féverole
- ▷ Compte-rendu du Comité de pilotage du GIEE du 15 février 2018
- ▷ Résultats des associations féverole + moutarde blanche ou trèfle incarnat

COMMENT ÉTUDIER MON PROJET DE CONVERSION EN LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

POUR UNE FILIÈRE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

DOSSIER COORDONNÉ PAR STÉPHANE DOUMAYZEL
CONSEILLER AB DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

La filière bovin lait bio connaît un fort développement en France et en Occitanie. En 2017, la région comptait 279 producteurs de lait de vache biologique (+47% par rapport à 2016). Les opérateurs de l'aval, tels que la coopérative Sodiaal Union, ou Biolait, sont toujours à la recherche de nouveaux producteurs.

La coopérative Sodiaal Union, sur sa zone sud-ouest, à l'échéance 2020, avec les engagements pris à ce jour, devrait atteindre 46 millions de litres collectés auprès de 180 producteurs. Elle vise un objectif de collecte de 120 millions de litres de lait bio pour approvisionner les outils de transformation de Montauban (82) (poudre de lait infantile) et de Toulouse (31) (produits frais). Biolait compte aujourd'hui 53 fermes engagées en AB sur la région (certifiées et en

conversion bio) et accueille de nouveaux porteurs de projets. Pour les exploitations laitières, une conversion en agriculture biologique est un vrai challenge. Ce dossier propose une approche de la question sous différents angles. Une présentation est d'abord faite sur le marché du lait de vache bio et les perspectives pour les années à venir. Réalisé par la mission Références de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et du Tarn, quelques repères de simulation

des conséquences d'une conversion en lait bio permet d'alimenter la réflexion de tout porteur de projet. Passer en bio peut être un moyen de trouver ou de retrouver des équilibres sur son exploitation (travail, main d'œuvre, revenu, transmissibilité, marché, etc.). C'est aussi une remise à plat, parfois mineure mais souvent importante, des itinéraires techniques et du fonctionnement global de l'exploitation.

Lait de vache bio

UNE FILIÈRE DE QUALITÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT SUR L'OCCITANIE

À l'instar du marché des produits alimentaires bio dans son ensemble, le marché du lait bio suit actuellement une pente ascendante. En Occitanie, les conversions d'exploitations en bio vont bon train, laissant augurer une augmentation de la production de lait certifié bio dans les années à venir.



50%

de produits bio
et locaux dans la
**RESTAURATION
COLLECTIVE** d'ici
2022



MONDE

En 2016, le marché mondial des produits alimentaires bio était estimé à plus de 80 milliards d'euros (18% de plus qu'en 2014). En Europe, sur cette même année, ce marché représente 32,6 milliards d'euros. Le marché allemand a plus que quadruplé en quinze ans.



FRANCE

En France, la croissance du marché des produits bio a été de 17% en 2017 par rapport à 2016. En 2017, la valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimée à 8,373 milliards d'euros. Dans ce marché, les produits laitiers occupent une place conséquente : 11% du lait et des produits laitiers consommés par les ménages à domicile sont bio.

Dans la continuité de 2016, le nombre de vaches laitières élevées en bio a progressé fortement en 2017, près de 194 000 vaches conduites en bio soit +27 % versus 2016.

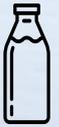
La mauvaise pousse de fourrages en 2016 avait induit une baisse de la production de lait bio en 2016 et début 2017 (-0,1 % en 2016 versus 2015 selon la synthèse de l'enquête mensuelle laitière). Elle a été compensée en 2017 par l'entrée en production bio des cheptels convertis en 2015 ainsi qu'un climat plus favorable : la collecte de lait bio a progressé de +13,6 % en 2017 versus 2016.

Un article de la revue "Réussir lait" de janvier 2018 précisait qu'en 2017, la filière



+17%

MARCHÉ FRANÇAIS
des produits bio
en 2017



+13,6%

de LAIT BIO collecté

LES GROUPES
HISTORIQUES
VONT LANCER
DE NOUVEUX
PRODUITS

**EN 2017,
LA FILIÈRE
LAITIÈRE BIO
FRANÇAISE A
MANQUÉ DE
LAIT**

DE
NOUVEUX
OPÉRATEURS
VONT SE
LANCER SUR
LE BIO



+27%

de VACHES
LAITIÈRES BIO
en 2017



11%

de PRODUITS LAITIERS
CONSOMMÉS
sont bio

**EN 2018, LE
MARCHÉ
DEVRAIT RESTER
ENCORE TENDU**

**QUAND L'INDUSTRIE
LAITIÈRE S'Y MET...**



BEL va se lancer sur le marché des fromages bio.



LE GROUPE LACTALIS, un des leaders du bio en France avec **140 millions de litres** de lait bio collectés en 2017, développe encore le lait de consommation et le beurre et diversifie de plus en plus sa gamme (camembert, emmental, crème, lait infantile). Le groupe possède 15 ateliers certifiés en bio et plus de 90% de ces fabrications sont destinés au marché français. D'autres produits seront lancés en 2019.



De son côté, SODIAAL UNION prévoit de collecter **280 millions de litres** en 2021 contre 62 millions en 2017 et de transformer 330 millions de litres en lait de consommation, en emmental et en lait infantile.

la bio partout et pour tous !



Enfin, BIOLAIT table sur une poursuite de la diversification de l'offre et constate qu'en trois ans, la part du lait et la crème bio est passée de plus de 45% à moins d'un tiers. Pour continuer à se démarquer des filières conventionnelles qui cherchent à relever leur standard avec des produits sans OGM ou du lait de pâturage, le groupe veut garder un coup d'avance, aller vers des **fermes 100% bio d'ici 2022** et travailler la **qualité nutritionnelle** de son lait grâce à ses systèmes très herbagers.

laitière bio française a manqué de lait pour répondre à la hausse de la demande en produits laitiers bio et le prix du lait a augmenté de 20 € / 1 000 litres sur 12 mois entre le 1^{er} semestre 2016 et le 1^{er} semestre 2017, selon le CNIEL.

En 2018, le marché devrait rester encore tendu mais la vague de conversions de 2016 sera visible en 2019 avec la production de près d'un milliard de litres. Toutefois, le risque d'une baisse des niveaux d'aides au bio pourrait entraîner une hausse du prix des produits bio aux consommateurs mais selon Christophe Baron, ancien président de Biolait, le marché peut sans doute compenser la perte d'aides.

Pour Gérard Maréchal, de Lactalis, pour que le marché rémunère mieux, il faut que la matière reste rare face à la demande et pour Sodiaal Union, pour aller chercher de la valeur ajoutée, il faut poursuivre la diversification de l'offre en bio. Enfin, une autre forme d'aide pourrait venir du projet d'incorporer 50% de produits bio et locaux dans la restauration collective en 2022. Mais selon Gérard Maréchal, le marché de la restauration hors foyer n'est pas le plus valorisant.

Des conversions en bio seront encore accompagnées en 2018, de nouveaux opérateurs vont se lancer sur le bio et les groupes historiques vont lancer de nouveaux produits pour répondre à la demande qui continue de progresser et qui se diversifie.



Zoom

SUR LES ACTEURS MAJEURS IMPLANTÉS EN OCCITANIE

FICHE D'IDENTITÉ

SODIAAL UNION

Coopérative nationale qui collecte, transforme et commercialise du lait, essentiellement de vache, majoritairement en conventionnel et en bio.

 Presque **5 milliards de litres** de lait de vache collectés sur **70 départements** (plus de 30 millions de litres de lait de brebis et 5 millions de litres de lait de chèvre).

5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. 

 **12 600 exploitations** bovines laitières

 **20 500 agriculteurs**, soit **20% des producteurs** de lait de vache de l'hexagone.

 **9 100 salariés** répartis sur 70 sites dans 46 départements.

37%  **23%** 
25%  **12%** 

Valorisation du lait dans quatre domaines : fromage pour 37-38% des volumes, lait de consommation pour 25-26%, ingrédients laitiers (poudre de lait, lactosérum, poudre de lait infantile, poudre de lait veaux) pour 23-25%, produits frais (yaourts...) pour 12-13%.

Large panel de marques

dont une quinzaine bien connues
Candia, Yoplait, Régilait, Grandlait, Entremont...

Sodiaal Union

UNE DYNAMIQUE PORTEUSE

POUR LE LAIT DE VACHE BIO EN OCCITANIE

DAMIEN LACOMBE

PRÉSIDENT DE SODIAAL UNION

Monsieur Lacombe, vous présidez Sodiaal Union depuis 2014. À quand remonte la collecte de lait de vache bio à Sodiaal Union ?

Elle a démarré juste avant 2000, puis a évolué en suivant les phases de conversion des exploitations.

Quel est aujourd'hui le volume de lait collecté en bio et quels sont les objectifs d'évolution ?

En 2020, sur la région Sud-Ouest, avec les engagements pris à ce jour, la collecte organisée sur 180 exploitations devrait atteindre 46 millions de litres. L'objectif pour la région est d'atteindre 120 millions de litres pour alimenter les sites industriels du sud-ouest.

Sur quelle valorisation basez-vous le développement de la collecte du lait bio à Sodiaal ?

Nous avons, en ce moment, une belle opportunité avec la montée en puissance du marché de la poudre de lait infantile bio. Notre usine Nutribio à Montauban, spécialisée sur ce produit, a développé un process breveté à partir de lait entier. L'objectif est d'y traiter rapidement 100 millions de litres de lait bio. Les deux autres produits qui nous permettent de valoriser du lait en bio sont le lait de consommation et les yaourts en quantités moindres.

Concernant le lait infantile bio, on entend beaucoup parler de l'importance de la demande chinoise : qu'en est-il ?

En fait, le marché est bien plus ouvert qu'on ne le croit, il est européen et international au sens large. La Chine n'y est pas majoritaire. Le marché international est actuellement très porteur sur les produits élaborés, alors qu'il est plus volatil sur les produits basiques.



Depuis 2015, la coopérative Sodiaal Union a communiqué en Occitanie sur un fort développement du lait bio. Votre sentiment à aujourd'hui ?

La progression de la collecte est très rapide, notamment grâce à l'implication des différentes OPA de la région. Les producteurs se sentent soutenus et c'est important !

Dernière question : quels sont les écueils à éviter pour ne pas déstabiliser le marché du lait bio ?

Il faut que la « promesse » du bio soit tenue, en particulier sur la qualité des intrants. Les éleveurs de Sodiaal Union s'approvisionnent déjà beaucoup auprès des coopératives régionales (filières céréalière - grandes cultures), c'est une tendance qu'il faut renforcer, complémentarément à l'autonomie des exploitations. Pour garder la valorisation du lait biologique, il faut conserver la cohérence entre les volumes vendus et la collecte. En tant que coopérative de transformation, nous sommes certains de maîtriser cet équilibre.

Biolait

ACTEUR HISTORIQUE

DU DÉVELOPPEMENT DU LAIT DE VACHE BIO EN FRANCE

Partout en France, la filière lait de vache bio continue sa croissance et les structures de collecte de lait recherchent de nouveaux producteurs. Acteur historique de la bio au plan national, Biolait développe actuellement sa collecte sur la région Occitanie.

NATHALIE DELAGNES

ADMINISTRATRICE À BIOLAIT

À l'occasion d'une interview parue dans la Volonté Paysanne début 2018, Nathalie Delagnes, administratrice à Biolait, présentait la structure. Nathalie et son mari Franck sont éleveurs de vaches laitières en agriculture bio à Grand Vabre dans l'Aveyron. Ils livrent leur lait à Biolait, structure dans laquelle Nathalie a décidé de s'investir en tant qu'administratrice en 2017.

Pouvez-vous présenter Biolait ?

Biolait est un groupement de producteurs national créé en 1994 par six éleveurs de Loire Atlantique et du Morbihan. La présidence est assurée par Ludovic Billard, producteur dans les Côtes d'Armor. Biolait réalise 30% de la collecte nationale de lait de vache bio, soit 250 millions de litres attendus pour 2018. À ce jour, le groupement réunit 1200 fermes et son slogan historique, « *La Bio partout et pour tous* », est toujours d'actualité. La ligne de conduite de Biolait est d'avoir un fonctionnement démocratique et transparent. Trois réunions locales sont organisées chaque année pour présenter l'activité du groupement et échanger sur les choix à insuffler pour l'avenir. En tant qu'administratrice, j'anime ces rencontres et je fais remonter au conseil d'administration toutes les idées qui ont vu le jour. C'est bien les éleveurs qui pilotent le groupement, qui réfléchissent et qui décident, épaulés par l'équipe des 70 salariés de Biolait qui nous accompagne au quotidien. À partir des idées issues des réunions locales, le conseil d'administration

construit des propositions soumises au vote lors de l'assemblée générale annuelle. C'est un moment fort de la vie démocratique de Biolait, tous les éleveurs y sont invités.

Un nouveau président à la tête de Biolait

Ludovic Billard, nouveau président de Biolait, succède à Christophe Baron. À l'issue de l'assemblée générale de Biolait, les 5 et 6 avril 2018, dans le Loir et Cher, qui a réuni 600 producteurs, il déclarait : « 40%, c'est l'augmentation des quantités de lait collectés par Biolait en 2017-2018. » Un niveau de croissance qui ferait rêver plus d'une entreprise. Mais Ludovic Billard garde les pieds sur terre : « *Nous bénéficions d'une filière bio attractive et des retombées de la crise de 2016 en conventionnel. Nous devons continuer de nous développer pour pouvoir collecter tous les producteurs, n'importe où en France* ». En plus du respect du cahier des charges de la bio, l'adhésion à Biolait exige une traçabilité 100% française, un passage en bio de la totalité de l'exploitation en cinq ans au maximum et un travail sur l'autonomie de l'exploitation.



Avec votre mari Franck, vous vous êtes lancés dans l'aventure du bio depuis 7 ans, quel bilan faites-vous aujourd'hui ?

Un bilan très positif ! Nous produisons selon un mode de production qui m'a toujours motivée et Franck, qui avait fait le tour du modèle conventionnel, a trouvé un nouveau challenge sur l'exploitation. Nous sommes sereins. Les filières de qualité sont un atout incontestable pour nos zones. Être en accord avec la demande des consommateurs, quelle satisfaction ! De plus, gagner en autonomie sur nos exploitations est un enjeu d'avenir : j'entends l'autonomie alimentaire bien-sûr, mais aussi décisionnelle, financière, etc. Nos aspirations personnelles sont plutôt satisfaites, avec un bon équilibre entre travail, économie, équipements, marché et image de notre métier.



Que pensez-vous de la pérennité du marché du lait bio ? La filière bio pourrait-elle demain connaître une crise ?

Il est difficile de dire si la filière bio connaîtra ou non une crise. C'est possible et il faut l'envisager dans le fonctionnement de nos exploitations. Mais à ce jour nous n'avons pas d'inquiétudes, car en France et en Europe la demande augmente plus vite que la production. Par ailleurs, le marché du lait bio se caractérise par une plus grande linéarité, une plus grande stabilité de prix que le marché

AGNIECHKA MARIETTAZ

PRODUCTRICE DE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE - CAUMONT (82)

Agniechka Mariettaz, productrice de lait de vache biologique, à Caumont dans le Tarn et Garonne, administratrice à Biolait, représente la structure dans le sud de la région. Nous lui avons posé la question, à l'occasion d'une interview pour la revue GTI de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, sur la pérennité du marché bio.

du lait conventionnel (cela explique d'ailleurs que le différentiel entre les deux puisse fortement varier d'une année à l'autre !). Pour sécuriser le marché, il est déterminant de ne pas tromper le consommateur, d'où l'importance que nous accordons, à Biolait, à la traçabilité de notre filière. Ainsi, depuis 2017, tous les aliments distribués aux animaux doivent être produits en France. Sachant que nous encourageons, en premier lieu, l'autonomie des exploitations.

Un autre élément sécurisant, ce sont les contrats à long terme que nous signons avec

nos transformateurs, sur 3 ans au moins, voire sur 5 à 8 ans. De plus, Biolait s'est engagé, pour 10 à 20% de son lait, dans des filières tripartites "éleveurs-adhérents / transformateurs/distributeurs". Cela permet de faire jouer des synergies et des complémentarités et facilite une juste répartition de la valeur ajoutée entre tous les acteurs de la filière bio.

Enfin, en cas de surproduction de lait, nous privilégions une politique de réduction des volumes (en faisant appel à l'esprit de responsabilité des producteurs) plutôt qu'une baisse des prix.

de la méthode

POUR MESURER LES ENJEUX

DU PASSAGE EN BIO EN BOVIN LAIT

Un marché conventionnel fluctuant, une demande de la filière en lait biologique croissante, des envies de changements, etc. ont fait naître chez certains éleveurs une réflexion sur la production de lait bio. Rapidement sollicités sur cette question, les réseaux Références de l'Aveyron et du Tarn et la Mission AB de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron ont conduit une étude pour donner à ces agriculteurs les moyens de savoir quelles seraient pour eux les conséquences d'une conversion en AB, aussi bien techniquement qu'économiquement. Quelques éléments majeurs à retenir, issus d'un article GTI de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron de Jean Christophe Vidal CA12 et Jean Bernard Mis CA81.

L'ÉQUILIBRE SOL-TROUPEAU, CLEF DE VOÛTE DU PROJET

LE SOL COMME POINT DE DÉPART DE LA RÉFLEXION

CONDUITE DES SURFACES FOURRAGÈRES	NIVEAU DE CONTRAINTES (UGB / HA SFP)		
	FORT	MOYEN	FAIBLE
Foin séché au sol	0,6	0,8	1
Ensilage, Enrubannage	0,8	1	1,2
Séchage en grange Maïs ensilage, Irrigation...	1	1,2	1,4

Exemple de grille de chargements potentiels en AB en zone Ségala (Aveyron / Tarn).

Réfléchir à l'utilisation optimale des parcelles de l'exploitation est une nécessité pour bien appréhender le projet de conversion. Des grilles de repères permettent de vérifier l'évolution du chargement potentiel entre le système fourrager en place et le futur système en AB, en prenant en compte les potentialités des sols de l'exploitation.

Parallèlement, une réflexion doit avoir lieu sur les rotations par bloc de parcelles, en fonction des contraintes de sol, de l'accessibilité des animaux au pâturage, des choix d'espèces fourragères, sans oublier la chaîne de récolte et le mode de distribution. Cela permet de poser les bases d'un nouveau système fourrager qui pourrait être mis en place afin de privilégier l'autonomie alimentaire des animaux et la cohérence avec les objectifs de l'éleveur.

Le schéma ci-contre résume les étapes qui conduisent à déterminer la quantité de MS produite par la SFP et donc le potentiel de chargement en AB (UGB/ha SFP).

Les points à prendre en compte pour déterminer le chargement potentiel du système.



Atouts et contraintes du parcellaire

- ▶ % de PN obligatoires
- ▶ % de surface accessible au pâturage
- ▶ Altitude et type de sol
- ▶ Morcellement, etc.



Matériel et équipement

Chaîne de récolte en place
Mode de distribution

Définition d'un nouvel assolement et sa surface fourragère principale (SFP)



Rotations longues

Mise en place de rotations longues adaptées au parcellaire

Motivations et affinités de(s) l'éleveur(s)



Cahier des charges AB

Pas de fertilisation minérale.
Pas de produits phytosanitaires.
Pâturage obligatoire

Une quantité de matière sèche disponible

pour nourrir des UGB en autonomie : c'est le chargement potentiel (UGB / ha SFP)



ÉVOLUTION SUR LES SURFACES : POUR QUELLE PRODUCTION DU TROUPEAU ET QUELLE AUTONOMIE ALIMENTAIRE ?

Le potentiel de chargement étant généralement plus faible lors du passage en bio, du fait de la baisse de production des surfaces (arrêt de fertilisation minérale, ajustement des rotations...), l'éleveur recherchera un nouvel équilibre entre son troupeau et ses surfaces fourragères en ajustant le nombre d'UGB et ses rotations. Ce sera aussi le moment de réfléchir à l'ajustement du système fourrager en fonction de ses finalités et de ses objectifs.

C'est alors un nouveau puzzle qui va être assemblé et permettra de déterminer le volume de lait qui pourra être produit en fonction de la stratégie souhaitée (voir graphique et tableaux ci-contre). Le niveau de production par vache laitière sera fonction :

- ▶ des types de fourrages (quantité et qualité) qui déterminent la ration de base équilibrée,
- ▶ du potentiel génétique du troupeau (capacité d'ingestion, niveau de production laitière...),
- ▶ des quantités de concentré distribuées.

En fonction du niveau d'étable de départ, la production par vache sera très influencée par le mode d'alimentation choisi et en particulier par la qualité de la ration de base et du taux de pâturage, dans un objectif d'autonomie la plus complète possible. Du fait du prix très



élevé des concentrés bio, les apports sont limités, mais il est possible de maintenir un volume de production intéressant puisque le potentiel du troupeau ne changera pas. L'éleveur aura à raisonner son choix en fonction du rapport entre le prix du lait et celui du concentré de production. La construction du nouveau système de production sol – troupeau se fera pas à pas jusqu'à trouver une certaine cohérence. Des allers-retours seront certainement nécessaires pour ajuster les choix techniques.

PRODUCTION PAR VACHE	APPÉTIT KG MS
5 000	14,5
6 000	15,3
6 500	15,7
7 000	16,2
7 500	16,6
8 000	17,0

% D'HERBE dans l'alimentation globale	LES CÉRÉALES AUTOCONSOMMÉES SONT INCLUSES						
	60%		80%		100%		
% CÉRÉALES / % TOURTEAU dans le concentré	50%	50%	60%	40%	80%	20%	
kg MS	Lait/VL	g/l	kg/VL	g/l	kg/VL	g/l	kg/VL
14,9	5 500	100	550	110	605	160	880
15,7	6 500	120	780	130	845	180	1170
16,0	7 500	150	1125	170	1 275	200	1 500

LE PÂTURAGE : UNE LOGIQUE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE



MARC ANDRIEU

ÉLEVEUR BOVIN LAIT - AVEYRON (12)

Une des clés de réussite en lait de vache biologique est la maîtrise du pâturage. L'optimisation du pâturage passe souvent par une formation : témoignage de Marc Andrieu, éleveur bovin lait en Aveyron, qui répond à la question : « **Comment s'est passée la conversion en AB ?** ».

« La conversion du sol s'est faite sans aucun problème. Le désherbage mécanique du maïs se passe bien, la baisse attendue des rendements en

céréales est dans la moyenne estimée. Côté prairies, j'avais commencé à travailler en mélange depuis une paire d'années, je suis dans la continuité. J'ai amélioré la conduite du pâturage en pratiquant le pâturage tournant dynamique avec l'appui de formations organisées par la Chambre d'agriculture. Je cherche beaucoup plus à produire du lait avec des fourrages et à améliorer la ration de base afin d'utiliser moins de concentrés : c'est un challenge, mais aussi une source de motivation. »

AUTONOMIE DES ÉLEVAGES

EXPÉRIMENTATION SUR L'ÉVALUATION DE MÉLANGES DE PRAIRIES À FLORE VARIÉE EN ÉLEVAGES BIOLOGIQUES

DOSSIER RÉDIGÉ PAR LAURIANE VOLLET DE BIO46

Depuis fin 2016, Bio 46 le groupement des agriculteurs bio du Lot accompagne un groupe d'éleveurs dans la mise en place d'essais de mélanges prairiaux à flore variée (PFV) en partenariat avec l'INRA de Toulouse. Les suivis de ces prairies s'étendent sur 4 années (2016-2020). Entre l'automne 2016 et le printemps 2017, ce sont sept parcelles qui ont été implantées chez cinq éleveurs bios de différentes productions : ovin viande, bovin lait, caprin lait. La première saison de végétation de ces jeunes prairies a été suivie via des relevés botaniques et des analyses en laboratoire mais aussi via un suivi régulier par les éleveurs. Ce projet participe à l'élaboration de l'outil en ligne libre d'accès Capflor®, outil d'aide à la décision qui visera à préconiser des mélanges prairiaux aux éleveurs selon leurs besoins et conditions pédoclimatiques. En 2018, une dizaine de nouvelles parcelles seront semées et trois éleveurs ont rejoint les essais, permettant notamment d'élargir la palette de conditions pédoclimatiques et des productions avec les bovins viande.

LA PRAIRIE À FLORE VARIÉE DE QUOI PARLE-T-ON ?

La définition de la prairie à flore variée est établie par Vladimir Goutiers, chercheur à l'INRA, à l'initiative de la mise en place d'essais dans différentes régions de France. « Une prairie à flore variée est un mélange semé, complexe, de pérennité variable mais supérieur à trois ans, contenant plus de six espèces, avec plusieurs variétés par espèce (ex. luzerne flamande et luzerne méditerranéenne), avec au

minimum trois familles botaniques pour les mélanges dits de pâture et deux familles pour les mélanges de fauche. La prairie à flore variée fournit plusieurs services comme la couverture du sol (limite les adventices), la fourniture en azote avec des légumineuses de longue durée, la production de biomasse, l'action antiparasitaire, et ce, en s'appuyant sur des principes écologiques. »



ÉLEVEUR CAPRIN SUR LE CAUSSE DU LOT

« Je suis éleveur caprin sur la Causse du Lot. Sur mes prairies temporaires, j'ai toujours implanté un mélange à base de luzerne (luzerne/dactyle le plus souvent). Naturellement, j'avais de plus en plus de mal à réimplanter la luzerne. J'ai cherché une alternative et Bio 46 m'y a aidé. Après plusieurs formations avec le GAB sur l'autonomie alimentaire, il y en a une qui m'a particulièrement convaincue, celle avec Vladimir GOUTIER (INRA / CAPFLOR). Il parlait des prairies à flores variées. »

PETITE HISTOIRE DES MÉLANGES PRAIRIAUX

Les prairies à flore variée représentent une voie « nouvelle » par rapport à l'approche française classique des prairies, basée notamment sur des associations binaires de type ray-grass anglais/trèfle blanc, dactyle/luzerne jusque dans les années 2000. Aujourd'hui, les entreprises de semences proposent des mélanges comprenant deux Légumineuses, deux Graminées et quelques autres références. Ces mélanges durent de deux à quatre ans maximum.

Par ailleurs, l'approche française de la sélection semencière s'est appuyée sur le développement de nombreuses variétés (selon

leur précocité, leurs aptitudes au pâturage ou à la fauche...) au détriment d'une diversité d'espèces. La sélection s'effectue en général sur une durée de trois ans avant la mise sur le marché. Les performances des espèces sur le plus long terme (plus de cinq ans) ne sont que peu étudiées, tout comme leurs performances en mélange, ce dernier rendant plus difficile l'évaluation de la performance de chaque espèce.

D'un point de vue réglementaire, le contrôle de la qualité des semences commercialisées est confié en France au Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis) et est assuré par

un service technique dédié, le Service Officiel de Contrôle et de Certification (SOC). Le contrôle permettant d'apposer « l'étiquette SOC » sur les mélanges prairiaux du commerce repose sur des critères qui ne permettent pas de certifier les mélanges de prairie à flore variée.

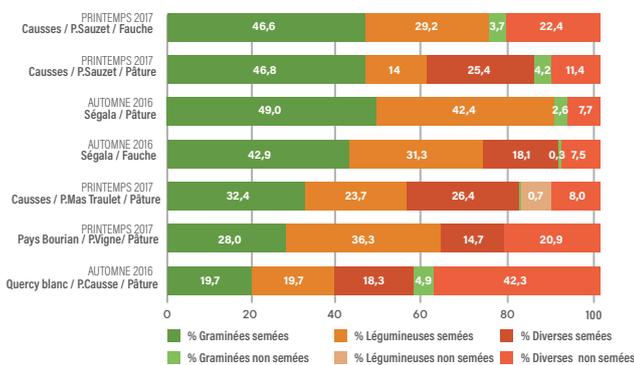
► Par exemple, la dose semée à l'hectare ne doit pas dépasser 30 kilos, tandis que les mélanges à flore variée sont souvent autour de 40 kilos, du fait du nombre d'espèces et de la longévité du mélange. Ainsi, la mise en place de ces essais est nécessaire face au manque de mélanges de ce type sur le marché.

Face aux aléas notamment climatiques de plus en plus fréquents, les agriculteurs sont contraints d'adapter leurs systèmes d'exploitation afin de maintenir une activité viable. En Agriculture Biologique, cela se traduit le plus souvent par des modifications de l'assolement avec des cultures plus résistantes. Parmi celles-ci, les prairies à flore

variée montrent un réel intérêt en termes d'autonomie et de souplesse. Cependant, le manque d'expériences et de connaissances concernant la dynamique et les performances de ces mélanges ainsi que leurs adaptations aux conditions d'exploitations en Agriculture Biologique constitue un frein au développement de cette pratique.

AMÉLIORER L'AUTONOMIE ET LA RÉSILIENCE DES ÉLEVAGES BIO

PRODUIRE DES RÉFÉRENCES LOCALES



Composition botanique des prairies à l'automne 2017. Contribution spécifique de chaque catégorie en %

Ainsi, la mise en place des essais directement en élevage dans diverses conditions pédoclimatiques a pour objectif l'établissement de références locales sur la performance des mélanges prairiaux à flore variée. Les compositions de mélanges sont définies en fonction des conditions climatiques locales, des caractéristiques physiques et chimiques de la parcelle (texture, pH, réserve en eau, fertilisation), des besoins de l'éleveur (parure, fauche, mixte, utilisation précoce, tardive). Ces mélanges associent en général une dizaine d'espèces

dont des graminées (ray-grass, fétuques, festuloliums, pâturin, brome etc.), des légumineuses (trèfles annuels, trèfles violet et blanc, luzernes, lotier, sainfoin) mais aussi d'autres espèces comme le plantain et la chicorée, voire des espèces mellifères par exemple. La place de chaque « famille » d'espèces au sein de la prairie va évoluer au cours du temps : espèces d'implantation rapide, espèces de production (2 à 5 ans), espèces de fond prairial. L'étalement de la production est assuré avec des espèces précoces à tardives.

Dans le Lot, les résultats de la première année de végétation des prairies sont encourageants. L'analyse des relevés botaniques effectués par Bio 46, le suivi régulier par les éleveurs (calendrier de pâturage, récolte de foin, observations etc.) et les analyses de valeur alimentaire en laboratoire permettent de dresser un premier bilan à l'automne 2017 : les graminées semées représentaient entre 20 et 50% des espèces relevées, les légumineuses semées entre 20 et 40%, et les diverses (plantain, chicorée notamment) entre 14 et 26%.

Globalement, peu de sol nu, sauf pour les parcelles où le semis

n'a pas été suivi de conditions climatiques favorables à la levée (5-10% de sol nu estimé). La digestibilité des prairies était également bonne avec une moyenne de 73%, ainsi que les matières azotées totales avec une moyenne de 17,6% (jusqu'à 23% pour certaines parcelles).

Globalement, les éleveurs soulignent l'importance du semis : une bonne préparation du sol, un semis à la volée à favoriser en bio (couvre le sol de manière plus homogène), le mélange des graines.

► Petit à petit, une dynamique collective se met en place autour de ces essais prairiaux :

une commande groupée des semences a été menée par les éleveurs en partenariat avec Bio 46 au début d'année, le nombre d'éleveurs impliqués augmente et facilite ainsi les échanges entre éleveurs d'une même zone ou d'une même production, les surfaces implantées passent d'une dizaine d'hectares en 2017 à une trentaine en 2018.

Plusieurs éleveurs ont déjà témoigné de leur intérêt pour ces essais. Des actions ponctuelles sont mises en place (ex. démonstration de semis). Bio 46 projette également de réaliser des études plus complètes de l'impact des prairies à flore variée dans les systèmes d'élevage.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

VALORISER SES PRODUITS EN VENDANT À DES INTERMÉDIAIRES

DOSSIER COORDONNÉ PAR BÉNÉDICTE FIRMIN

CHARGÉE DE PROMOTION, COMMUNICATION ET DISTRIBUTION CIVAM BIO 34

La vente directe est très présente en Occitanie et les producteurs qui s'installent ou se convertissent pensent spontanément à ce débouché. Vendre à un intermédiaire est parfois perçu de manière négative alors qu'on peut aussi valoriser ses produits sans ce lien direct avec le consommateur. Vous découvrirez dans ce dossier les chiffres clés de la consommation bio, de la distribution et les dernières évolutions du secteur. Un des rôles des organismes bio est de mettre en lien l'amont et l'aval. La réalisation en avril d'une journée pour les magasins Biocoop avec producteurs et transformateurs en est une belle illustration.

Les Marchés de Gros (qu'on nomme aussi marchés gares) représentent aussi une opportunité à laquelle on ne pense pas spontanément : ils permettent pourtant de toucher une autre clientèle (primeur, épicerie, restaurant...). De belles dynamiques se mettent en place autour des produits bio sur les MIN, notamment de Montpellier et de Toulouse. Un projet de carreau bio et local a vu le jour et d'autres projets devraient se concrétiser prochainement... à suivre dans les prochains numéros !

DISTRIBUTION, CHIFFRES CLÉS, ÉVOLUTION ET CONTEXTE

Le chiffre d'affaires de la consommation des produits bio en France atteint 8,3 milliards d'euros (+ 17 % vs 2016). La consommation des produits bio représente désormais 4,4 % de la consommation alimentaire. La demande des consommateurs pour les produits bio est en croissance depuis plus de 10 ans et cette croissance ne se dément pas. Entre 2012 et 2017, le marché a

doublé. (cf. article observatoire). Les ménages Français réalisent leurs achats dans quatre circuits de distribution présentés ci-contre selon leurs parts de marché.

Cette diversité des circuits de distribution pour les produits biologiques est une spécificité française, notamment l'importance du circuit des magasins bio spécialisés, circuit qui n'existe pas chez tous nos voisins européens. Cette structuration du marché est un réel atout pour les producteurs et transformateurs qui peuvent ainsi diversifier leurs circuits de commercialisation, mais aussi pour les consommateurs qui ont le choix entre différents modèles et lieux de vente.

46%

GRANDES ET MOYENNES
SURFACES et leur e-commerce
(GMS)

36%

MAGASINS SPÉCIALISÉS
bio en réseau ou indépendants

13%

VENTE DIRECTE
du producteur au consommateur
sans intermédiaire

5%

ARTISANS-COMMERÇANTS
(cavistes, boulangers, bouchers,
poissonniers...)

DES ÉQUILIBRES QUI ÉVOLUENT

Pour la première fois, l'an passé, la grande distribution a progressé plus vite (+ 21%) que les enseignes spécialisées à + 15%. Depuis 2011, la croissance des ventes de produits biologiques dans les enseignes généralistes de la GMS, y compris leur e-commerce, était inférieure à celle des autres circuits de distribution. 2017 marque un tournant : les GMS ont développé leurs gammes bio, de façon générale et de façon plus spécifique dans leurs magasins de proximité et le drive, porteurs de croissance. La belle progression des ventes en GMS des produits d'épicerie (+27 %), des fruits et légumes frais (+22 %) et des boissons alcoolisées (+21 %) a contribué à remonter la part de marché des GMS à 46 % (+1,2 points vs 2016).

Même si le circuit spécialisé bio connaît toujours une belle dynamique illustrée par l'ouverture régulière de nouveaux magasins, il ne connaît pas les records de croissance de 2016 : + 15% en 2017 vs + 25% en 2016. Sa part de marché recule légèrement (-1,1 point), dû notamment aux

commerces indépendants dont la croissance est très faible.

Les équilibres du marché bio sont donc en train d'évoluer, la distribution des produits bio en France se trouve peut-être à un tournant de son histoire. En effet, différentes chaînes de GMS ont annoncé dans les médias leurs ambitions de développement, et ils entendent avancer sur les deux tableaux : d'une part via la croissance de leur offre bio dans les hyper et supermarchés et de leur offre drive, mais aussi en créant de nouvelles chaînes de magasins bio spécialisés.

Début 2018, Leclerc a annoncé vouloir devenir le premier distributeur de bio en France et vouloir créer 200 magasins bio. Carrefour souhaite doubler son chiffre d'affaire bio d'ici 2021, une ambition qui passe, entre autres, par un fort développement du réseau de magasins Carrefour Bio : objectif 150 magasins à l'horizon 2021. En juillet 2018, Carrefour a aussi racheté le

réseau régional de magasins spécialisé SO.BIO, qui possède 8 magasins dans le Sud-Ouest.

Par ailleurs Intermarché s'est allié avec le réseau des « Comptoirs de la bio » (140 magasins) et ambitionne aussi d'augmenter le nombre de ces magasins. Toutes ces annonces montrent une réelle offensive des acteurs de la grande distribution, qui sont très intéressés par ce marché en croissance...



Magasin Biocoop Les Myrtilles à Pamiers (09).

LA DISTRIBUTION BIO FACE À DE NOUVEAUX CHALLENGES !

Ce nouveau contexte amène les acteurs de la filière bio à s'interroger. L'approvisionnement de ces nouveaux points de vente sera un réel défi : l'offre en produits bio française sera-t-elle suffisante pour que cela ne soit pas une porte ouverte à l'importation ? Les producteurs, coopératives et transformateurs s'interrogent aussi sur les relations commerciales qui pourront se construire avec ces acteurs : face à ces groupes de la grande distribution, comment maintenir des prix rémunérateurs et la valeur ajoutée de la bio ?

Les distributeurs bio, réseaux de magasins spécialisés, eux, devront s'adapter à ce nouveau contexte. Ils réfléchissent à leurs atouts, à comment se différencier : comment construire des filières d'approvisionnement durables, comment continuer à innover, comment mettre en valeur le conseil, le lien au consommateur ? Tous ces débats ont eu lieu au sein de nos associations ainsi qu'en commission distribution au sein d'INTERBIO Occitanie et ne manqueront pas de se poursuivre dans les mois à venir sur ces sujets majeurs pour l'évolution de nos filières bio régionales.

Par Amélie BERGER, OCEBIO

VENDRE EN MAGASIN BIO, FACILITER LA RENCONTRE MAGASINS ET PRODUCTEURS / TRANSFORMATEURS

L'EXEMPLE DE LA JOURNÉE BIOCOOP



Magasin Biocoop Bios'Faire à Saint-Girons (09).

Comme mentionné dans l'article précédent, l'évolution rapide de la distribution bio, le positionnement de nouveaux acteurs et la demande croissante des consommateurs pour le local sont des éléments importants dont doivent tenir compte les magasins spécialisés. Cela pose la question de la sécurisation des approvisionnements et de la mise en avant les produits locaux auprès des consommateurs.

En ex-région Languedoc-Roussillon, une action a été menée sur un peu plus de 2 ans pour améliorer et valoriser le référencement des produits bio régionaux en magasins. Chaque magasin spécialisé a ainsi été visité au moins une fois. Il en était ressorti un besoin de créer du lien entre les différents acteurs de la filière.



biocoop EN OCCITANIE

290

MAGASINS
SPÉCIALISÉS BIO
en Occitanie

dont **80**

MAGASINS BIOCOOP,
leader en France

150 km

c'est la distance maximale
qu'un produit peut
parcourir pour être
considéré comme **LOCAL**

25%

c'est la **HAUSSE DU
CHIFFRE D'AFFAIRES** du
réseau Biocoop en 2017

BIOCOOP, LE LOCAL ET L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE

L'Occitanie comptait, fin 2017, 290 magasins spécialisés bio dont 80 font partie du réseau Biocoop. Biocoop, leader du réseau des magasins bio en France, est un modèle coopératif qui repose sur la valeur fondamentale que les sociétaires Biocoop donnent la priorité à l'approvisionnement en produits locaux. Est considéré comme local par Biocoop un produit brut ou transformé situé à 150 kilomètres routiers maximum du magasin.

Rattachés aux 4 plateformes logistiques réparties sur le territoire national, des chargés de développement local accompagnent les magasins dans leurs achats locaux et harmonisent le référencement

local. Ils établissent aussi des liens entre les magasins et la filière locale, qui peuvent prendre la forme de journées de rencontre entre magasins et producteurs/transformateurs. La réussite des journées réalisées en Provence et Rhône Alpes, a débouché sur une prise de contact entre la chargée de développement local de la plateforme Sud-Est et Sud & Bio, l'association interprofessionnelle qui œuvrait en Languedoc-Roussillon. OCEBIO et Bio Occitanie ont travaillé avec les deux chargées de développement local Sud-Est et Sud-Ouest-dont dépendent les magasins d'Occitanie - notamment pour définir les produits recherchés par les magasins et les fournisseurs à inviter.

Un beau panel de produits était ainsi représentés lors de la journée: légumes, fruits, miels, produits à base de châtaignes, plantes aromatiques, glaces, biscuits, plats préparés, confitures, sirops, bières, kombucha...



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE BIOCOOP

La rencontre Biocoop et producteurs/transformateurs a eu lieu le 11 avril 2018 chez Stéphane Guesdon, installé en arboriculture à Thézan les Béziers depuis 1987. En bio depuis 1998, il a créé le GAEC des saveurs bio avec sa fille Johanna début 2016. Ils exploitent désormais 12 hectares de vergers diversifiés et deux hectares de maraîchage, dont 400m² de serre froide.

La journée a réuni une soixantaine de personnes dont :

- ▶ **8 producteurs**
- ▶ **14 transformateurs**
- ▶ **16 magasins Biocoop** (27 personnes), 3 porteurs de projet magasins, et les 2 chargées de développement local SO et SE.

La matinée a pris la forme d'un marché où chaque producteur/transformateur disposait d'un stand pour faire découvrir et déguster ses produits aux gérants et chefs de rayon des magasins Biocoop, en toute convivialité. Les échanges se sont poursuivis lors du buffet bio et local proposé par un traiteur du secteur.

L'après-midi était consacrée à un débat sur le thème "Place du local dans les magasins Biocoop, quelles problématiques ? Quels leviers d'actions ?". Producteurs, transformateurs et magasins ont pu s'exprimer librement. La planification, la mutualisation, notamment logistique, la création du lien de la production à la fourchette et comment valoriser l'histoire des produits auprès des consommateurs, une meilleure connaissance des métiers de chacun... sont les thématiques ressorties et qui pourront alimenter la réalisation d'autres journées d'échanges.

Suite au succès de cette journée, d'autres rencontres sont prévues à l'automne pour valoriser l'offre bio régionale auprès des magasins spécialisés, au-delà du seul réseau Biocoop, à Toulouse et à Montpellier. Si vous êtes intéressés pour y participer afin de présenter vos produits et accéder ainsi à de nouveaux débouchés, nous vous tiendrons informés dans un prochain numéro.

Par Bénédicte FIRMIN, CIVAM Bio 34.



ÉVÈNEMENT

"MANGER BIO ET LOCAL C'EST L'IDÉAL" CAMPAGNE D'INFORMATION SOUTENUE PAR BIOCOOP EN OCCITANIE !

La Campagne « Manger Bio et Local c'est l'idéal » vise à sensibiliser les citoyens et interpeller les élus sur les enjeux de l'agriculture biologique et des circuits courts. Elle se manifeste par un programme d'animations diversifiées : fermes ouvertes, conférences, animations sur les marchés et dans les magasins bio, ciné-débats, colloques, repas bio en restauration collective et commerciale...

C'est une opportunité de valoriser l'approvisionnement local des magasins Biocoop et les actions menées entre les groupements d'agriculteurs biologiques, et le réseau de magasins Biocoop. Depuis 2016, le soutien financier de Biocoop aux régions est décentralisé. Ainsi pour 2018, Bio Occitanie bénéficie du soutien de Biocoop pour communiquer sur les événements (environ 35 prévus à ce jour) et a notamment lancé la page Facebook @BioOccitanie.

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

- ▶ Mieux faire connaître les contributions positives de l'agriculture bio locale (emplois, protection de l'environnement et de la santé...) aux élus et aux citoyens
- ▶ Aider à découvrir pourquoi et comment consommer des produits bio en circuits courts
- ▶ Aider à éviter l'amalgame avec les produits locaux et non bio



PLUS D'INFOS

- ▶ page Facebook @BioOccitanie
- ▶ site internet national : www.bioetlocal.org

COMMERCIALISATION SUR LES MARCHÉS DE GROS

Les Marchés de Gros de France, qu'ils soient classés Marchés d'Intérêt National ou non, « sont des plateformes agroalimentaires importantes au service du commerce de gros » (INSEE, 2011). Les produits sont achetés en grande quantité, entreposés et vendus à différents types de clientèles sous forme de détail. Créés par le décret n°53-959, le 30 septembre 1953 à la suite de la seconde Guerre Mondiale, les MIN sont des lieux de négoce de gros, qui regroupent sur un même lieu l'offre (des producteurs, des grossistes, des prestataires de service...) et la demande (différents acheteurs) essentiellement des secteurs de l'alimentaire et de l'horticulture. Ils sont dotés d'infrastructures logistiques importantes et reliées au rail et à la route

MONTPELLIER, LE CARREAU BIO ET LOCAL

Le MIN de Montpellier Méditerranée Métropole - Mercadis propose un carreau de producteurs 3 après-midis par semaine. Ce marché leur permet de vendre leur production en direct aux épiceries, primeurs, restaurants et autres distributeurs de proximité.

Dans le cadre du projet agro-écologique de la Métropole, le MIN a souhaité créer un carreau de producteurs spécifiquement bio afin de

mettre en avant la production bio locale. Le CIVAM Bio 34 et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ont été sollicités début 2016 par le directeur du MIN pour participer au montage de ce projet de création d'un « carreau bio ». Un producteur bio qui fréquentait le carreau de Montpellier a joué un rôle moteur dans l'émergence de cette initiative.

L'année 2016 a été consacrée à l'étude des débouchés de ce carreau bio, rechercher des producteurs intéressés et les fédérer autour de ce projet, et participer à la mise en œuvre concrète du projet.

Le carreau a été lancé officiellement le 4 octobre 2017 et a connu un succès prometteur, en regroupant 7 producteurs et environ une centaine d'acheteurs.

L'inauguration a eu lieu le 8 novembre, en même temps qu'un show-room des produits labellisés (voir encart ci-contre).



TÉMOIGNAGE

MARIE HÉLÈNE SANTARELLI,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE MERCADIS-SOMIMON.

Valoriser la qualité des productions locales tout en développant des emplois pérennes sur le territoire, telle est la principale vocation du Min de Montpellier. Pour les producteurs, vendre au carreau est l'occasion rêvée de rencontrer des professionnels en un minimum de temps dans un même lieu.

Le marché gare de Montpellier a souhaité ouvrir cette opportunité aux producteurs sous SIQO AB par le lancement d'un « Carreau Bio ». Depuis octobre 2017, ce carreauBio se déroule en même temps que le carreau conventionnel. Nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture et le CIVAM Bio34 pour répondre à la demande de ce marché en pleine expansion.

Nous valorisons cette offre AB sur notre catalogue produits et sur notre future plateforme numérique destinés aux acheteurs professionnels. Aujourd'hui nous avons plusieurs actions en cours dont celle de développer une offre commerciale mutualisée des producteurs locaux autant de nouveaux services propices à développer les relations acheteurs/fournisseurs.

Marie Hélène SANTARELLI,
*Présidente du Conseil d'Administration de Mercadis-SOMIMON.
Conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole.
Adjointe à la ville de Montpellier déléguée à l'alimentation durable.*

Cette action a permis de redynamiser les carreaux du MIN et est une des actions à l'origine de la dynamique collective qui existe aujourd'hui sur le MIN : les producteurs habitués du carreau traditionnel et les nouveaux venus bio se sont retrouvés lors de réunions pour discuter de leurs préoccupations et faire émerger de nouveaux projets, comme la mutualisation commerciale qui est en bonne voie pour fin 2018.

Par Laure TEZENAS DU MONTCEL, Chambre d'Agriculture de l'Hérault et Élodie BERNARD, CIVAM Bio 34



LE MAGAZINE DE LA CONVERSION

Les réseaux professionnels de développement
de la filière bio d'Occitanie

- N°10 / AOÛT 2018 -

DIRECTRICE DE PUBLICATION

Nathalie Masbou

- COORDINATION DU MAGAZINE -

Hélène Dominguez

- RÉDACTION -

Les animateurs des réseaux de développement de la bio en Occitanie. INTERBIO OCCITANIE, FRAB, GAB et CIVAM BIO OCCITANIE, CHAMBRES D'AGRICULTURES, OCEBIO, COOP DE France OCCITANIE SUDVINBIO. Les contenus n'engagent que les auteurs et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de l'Union Européenne et des autres financeurs.

- DESIGN GRAPHIQUE -

Justine Carré Graphisme

www.justinecarre.com

- CRÉDITS PHOTO -

p.1-2 [goodluz] Adobe Stock - p.2 Mathieu Maury - p.3 [Richard Villalon, spirengo] Adobe Stock, Justine Carré - p.4 [x] Adobe Stock - p.6 Robert Heiser, [Boggy] Adobe Stock, GAB 65 - p.7 Biocoop Bios'Faire, Infographie Agence Bio - p.8 [val_iva] Adobe Stock - p.9 [Syndy] - p.10 [Eléonore H] Adobe Stock, [I Rude] CC BY-SA commons wikimedia, John Yesberg - p.11 [dudakova elena] Adobe Stock - p.12 Francis Marre - p.13 Domaine de Mayrac, LaWineista - p.15 Bianca Isofache - p.16 Justine Carré - p.17 [Civam Bio 09] Delphine Da Costa - p.18 [Civam Bio 09] Delphine Da Costa, Karim Riman - p.19 Justine Carré - p.20 [Civam Bio 09] Delphine Da Costa - p.21 [goodluz] Adobe Stock - p.22-23 [Victoria Kondysenko, 2207918] Adobe Stock - p.24 [Thomas Neumahr] Adobe Stock, p.25 Nathalie Delagnes, Agniecka Mariettaz - p.26 [x] Adobe Stock - p.27 [Pavel Losevsky] Adobe Stock, Marc Andrieu - p.28 Fermede la Hulotte - p.30 [Wavebreak-MediaMicro] Adobe Stock - p.31 Biocoop les Myrtilles - p.32 Biocoop Bios'Faire, Biocoop des Vallons - p.33 Valerien Pitarch - p.34 MIN Montpellier, La Dépêche - p.36 [goodluz] Adobe Stock.

- IMPRESSION -

Imprimé en 3 000 exemplaires par Evoluprint SAS -
Parc Industriel Eurond - 10 rue du Parc - CS 85001 Bruguières -
31151 FENOUILLET Cedex

CE DOCUMENT GRATUIT EST DISTRIBUÉ DANS LES
POINTS INFO BIO DÉPARTEMENTAUX (PIB)

IL PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ
sur www.biomidipyrenees.org

TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE DES TEXTES, PHOTOS,
ILLUSTRATIONS EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'ÉDITEUR.

LE MIN DE TOULOUSE DEVIENT LE GRAND MARCHÉ

Le MIN de Toulouse connaît depuis un an une évolution forte avec sa reprise par Lumin Toulouse, société composée de la société gestionnaire du Marché International de Rungis, la Semmaris et La Poste.

Pour Stéphane Layani, Président de Lumin Toulouse «*L'ambition de ces investissements majeurs est clair : je souhaite faire du MIN de Toulouse et de sa plateforme logistique le 2^{ème} plus grand marché de France après Rungis et l'incontournable plaque tournante de l'agroalimentaire du sud hexagonal*». Pour sa directrice, Maguelone Pontier, cette ambition est atteignable puisque «*non seulement l'Occitanie est la première région agroalimentaire de France, mais elle présente aussi la plus forte croissance démographique*».

Les projets de la nouvelle équipe dirigeante sont nombreux. Parmi ceux-ci plusieurs concernent le bio. Tout d'abord, le MIN souhaite

enrayer l'érosion du nombre de producteurs venant sur le carreau des producteurs et développer l'offre bio. La demande est très importante et n'est pas satisfaite, que ce soit en produits pour les grossistes (dont Pronatura installé sur le MIN), les commerces de proximités ou les restaurateurs. Le fait que La Poste soit associée dans la reprise du MIN va aussi permettre de travailler sur l'enjeu du «*dernier kilomètre*» à partir de son expertise. Cet enjeu est important dans un souci de coût de cette logistique mais aussi pour réduire son impact sur l'environnement.

Autre projet, l'accompagnement au développement de la zone maraichère de Blagnac avec l'objectif de permettre l'installation de maraichers qui pourraient bénéficier de contrats avec les entreprises présentes sur le MIN. Là aussi la demande en produits bio et locaux est forte.

Enfin comme sur Montpellier, Interbio Occitanie va organiser en fin d'année avec ses membres une journée de rencontres et d'échanges entre les commerces de proximité et les producteurs et entreprises de transformation bio. Et le MIN, de par ses objectifs de mise en avant du local et de la proximité est bien le lieu le plus adapté à cet événement.

Par Nancy FAURE, Directrice d'Interbio Occitanie.



À PARTIR DE 2018, VOTRE MAGAZINE DE LA CONVERSION EST CONÇU
EN PARTENARIAT PAR LES STRUCTURES
MEMBRES D'INTERBIO OCCITANIE

**INTERBIO
OCCITANIE**

Interbio
Occitanie

La nouvelle association interprofessionnelle Interbio Occitanie a vu le jour le 21 novembre 2017. Elle regroupe les 5 réseaux professionnels actifs dans le développement de la filière bio régionale, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs.

Son ambition est de porter le développement durable de la bio en Occitanie. Elle organise ainsi la concertation entre tous les acteurs de la bio afin de structurer, promouvoir et défendre une bio pour tous.

www.interbio-occitanie.com
05 61 75 42 84 (siège social à Auzerville - 31)
04 67 06 23 48 (antenne de Montpellier - 34)
contact@interbio-occitanie.com



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE

**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
RÉGIONALE D'OCCITANIE

La Chambre régionale d'agriculture oriente et coordonne les actions menées par les chambres d'agriculture sur les territoires en faveur de l'agriculture biologique. Elle est également l'organe consultatif des pouvoirs publics pour l'ensemble du monde agricole. Etablissements de proximité, les Chambres d'agriculture proposent de multiples services individuels ou collectifs aux agriculteurs et aux collectivités locales en termes d'accompagnement technique et économique, d'expérimentations, d'acquisition de références et de structuration de filières.

www.occitanie.chambre-agriculture.fr
05 61 75 26 00 (Anne Glandieres)
04 67 20 88 63 (Marie Largeaud)

OCEBIO
OCCITANIE ENTREPRISES BIO

Ocebio
OCCITANIE ENTREPRISES BIO

Créée le 16 novembre 2017, OCEBIO – Occitanie Entreprises Bio est l'association qui rassemble les entreprises bio de transformation et de distribution de la région Occitanie. OCEBIO a pour mission de représenter les entreprises de l'aval de la filière bio auprès des pouvoirs publics, mais surtout de les accompagner dans le développement de leurs projets bio, individuels et collectifs. OCEBIO mène des actions dans le domaine de la structuration des filières bio régionales, ainsi que des actions en faveur du développement des marchés et de la promotion des produits bio régionaux, mais aussi la RSE, l'innovation, la mutualisation de moyens... OCEBIO informe les entreprises bio sur les informations réglementaires et marché, ainsi que sur les dispositifs d'aides.

www.oceb.io – **04 67 06 23 72** – amelie.berger@oceb.io

BIO OCCITANIE

FÉDÉRATION RÉGIONALE
D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



• **BIO OCCITANIE** •
Fédération Régionale
d'Agriculture Biologique

BIO Occitanie est la fédération des 10 associations départementales d'agriculteurs biologiques de la région. 2000 agriculteurs bio en sont adhérents, impliqués dans des groupes d'échange techniques et des projets de filières locales. Au-delà de défendre les producteurs bio auprès des pouvoirs publics, elle a une mission technique spécialisée en AB pour former, diffuser des références, proposer des solutions, appuyer collectivement et individuellement les producteurs. Elle travaille aussi au développement des filières régionales équitables, à l'appui à l'introduction de produits bio dans les services de restauration collective, et enfin à la promotion des produits bio régionaux auprès du grand public.

www.bio-occitanie.org
06 86 31 15 52 - contact@bio-occitanie.org



COOP DE FRANCE
OCCITANIE

Coop de France Occitanie a pour vocation de représenter et défendre les intérêts des coopératives agricoles et agro-alimentaires et de leurs filiales, auprès des tiers, des pouvoirs publics régionaux et des instances nationales. Elle assure également la promotion du modèle coopératif auprès des agriculteurs et de la société civile, et contribue à la structuration et à l'animation des filières.

La coopération agricole et agro-alimentaire en Occitanie : 352 entreprises coopératives, 13 000 salariés, 6 milliards de chiffre d'affaires, 160 filiales.

www.consommonscooperatif.com
05.61.75.42.82 (Auzerville)
04 67 07 03 20 (Maurin)

SUDVINBIO

ASSOCIATION INTER-PROFESSIONNELLE
DE LA FILIÈRE VITICOLE BIO EN OCCITANIE



Sudvinbio est l'association interprofessionnelle regroupant producteurs et metteurs en marché de la filière viticole bio en Occitanie. Sudvinbio conduit auprès de ses adhérents des actions de conseil, d'information sur les évolutions réglementaires et nouveautés techniques, de promotion – communication et défend les intérêts de la filière bio au niveau national, régional et européen.

www.Sudvinbio.com
04 99 06 08 41 - contact@sudvinbio.com
Emmanuelle Alias - 06 69 79 54 87
emmanuelle.alias@sudvinbio.com